EU 4 15 Isd 4
1
1/1/51
= 1 janvier 1951

IDEES ESSENTIELLES

-:-

1°) "Autorité suprême" (= maintien du régime international actuel de l'Allemagne) : base de négociations avec Russes.

Le Gouvernement français désire éviter rupture définitive avec U.R.S.S. sur terrain allemand :

- Instructions conférence des quatre : Modus vivendi (dont l'idée essentielle est le maintien du régime international actuel de l'Allemagne).

Il faut pouvoir continuer à parler de l'Allemagne sans la participation directe de la République fédérale (valable même en cas d'échec complet de la conférence à 4).

2°) Abandon autorité suprême = rétablissement souveraineté = en fait traité de paix (sans clauses fixant le statut politique et les obligations de l'Allemagne).

- Ceci rend règlement ultérieur impossible (question de la Sarre).

...

EM 49r55/A1/914.

3°) Attribution souveraineté à l'Allemagne -

= transformation offensive du Pacte Atlantique (reconquête Est); "l'égalité des droits" continuera avec objectifs territoriaux.

= Evolution intérieure allemande rapide vers nationalisme extrémiste.

(pour que l'Allemagne de l'Ouest ne soit pas champ de bataille, il faut "défensive - offensive "

= guerre préventive).

4°) La seule garantie véritable à l'égard du réarmement allemand est d'ordre politique : le non rétablissement de la souveraineté empêche conjugaison armée nationale / politique extérieure entièrement indépendante.

Il faut droit d'intervention allié (en cas de crise) qui ne soit pas fondé sur un contrat révocable.

5°) Occupation contractuelle = occupation précaire.

6°) Le maintien du régime international de l'Allemagne est une nécessité de fait, tient à la division du pays.

On ne pourra vraiment rétablir la souveraineté allemande qu'avec l'Unité de l'Allemagne.

En attendant, l'autorité suprême est une protection pour le Gouvernement Fédéral.

(Voir Berlin).

...

7°) Il faut donc <u>égalité</u> pratique.

" quasi souveraineté" de fait avec maintien du régime international Allemagne.

Ceci implique :

- Maintien du <u>principe</u> de l'occupation (présence des troupes);
- Maintien du statut juridique de la R.F. (par Gouvernement "de jure").

EU 4 151 40/4 1/4(5)

COPIE

FS/LR

DIRECTION D'EUROPE PARIS, le 4 janvier 1951

N O T E

A/S Les Etats-Unis et le rétablissement de la souveraineté allemande.-

Quelles que soient les dipositions dans lesquelles on envisage l'ouverture des négociations à quatre et compte tenu de ce principe fondamental que la politique française doit essentiellement s'inspirer de la double préoccupation d'empêcher la guerre et d'éviter une renaissance de l'isolationnisme américain, qui se traduirait par le départ d'Europe des troupes américaines, il faut avoir dès maintenant présente à l'esprit la considération suivante : si les négociations envisagées n'ont pas lieu, ou si elles se terminent par un échec total, il est hors de doute que l'Allemagne recouvrera sa souveraineté et sera de nouveau appelée à jouer sur le continent le rôle d'une grande Puissance. Aucune argumentation juridique ou politico-juridique ne s'opposera à cette évolution fatale : la théorie selon laquelle l'autorité suprême ne peut être abandonnée que par les quatre occupants, s'ils sont d'accord et dans le cadre d'un traité de paix, sera balayée par les faits. Il sera difficile d'imposer à l'Allemagne des limites, des restrictions, sur tel ou tel terrain, même si ces limites et ces réstrictions s'appliquent à d'autres.

absurd

On peut même penser que, si les Etats-Unis se résignent finalement à accepter des négociations quadripartites c'est,

.../...

EU 49-55/A1/914

en tous cas jusqu'à un certain point, avec l'arrière-pensée qu'il leur faut, une fois de plus, faire la preuve de la mauvaise volonté des Soviétiques, de l'impossibilité de tout arrangement avec eux, pour amener certains Etats européens et principalement la France, à comprendre que le moment est définitivement venu de s'engager résolument sur une voie nouvelle. On peut croire également que, dans le cas, d'ailleurs improbable, où le Gouvernement de Moscou ne serait pas prêt, par crainte du réarmement de l'Allemagne occidentale, à admettre un changement général de son attitude et un règlement satisfaisant des problèmes européens, le Gouvernement de Washington ne se prêtra que difficilement à un accord limité, à un modus vivendi provisoire dont la principale conséquence serait de réduire ses possibilités d'action dans le domaine allemand.

Commentant un éditorial paru dans le "New-York Time du 26 décembre, M. Henri Bonnet souligne le souci que l'on a au Département d'Etat de ne pas admettre d'interférence entre les négociatio qui se poursuivent à Bonn et d'éventuelles conversations avec Moscou. "L'affaire qui importe à l'Administration, écrit notre Ambassadeur, est la négociation avec la République fédérale et si le Département d'Etat insiste pour que les deux séries de pourparlers ne soient liée en aucune manière, c'est afin d'éviter que le souci de conserver une plus grande liberté de manoeuvre dans l'éventualité d'une réunion du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères n'amène les Alliés européens de l'Amérique à repousser la conclusion des conversations avec le Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest jusqu'à ce que les possibilités d'un règlement à quatre aient été explorées. En revanche, l'idée qu'un accord avec l'Allemagne, sur lequel il serait moralement difficile de revenir au cours d'une réunion avec l'U.R.S.S privérait toutes discussions avec celle-ci de leur objet principal et les vouerait d'avance à un échec, ne semble pas préoccuper Washington".

On peut, semble-t-il, résumer d'un mot l'aboutis-

.../...

sement de la politique américaine dont M. Mac Cloy est, aujourd'hui, le principal interprète dans ses rencontres avec M. Adenauer : c'est l'égalité des droits. Il convient que nous nous placions dans cette perspective pour déterminer notre attitude vis-à-vis de l'Allemagne, et plus encore vis-à-vis des Etats-Unis. A la veille du moment où l'ultime étape de l'évolution du problème allemand peut être franchie, deux questions méritent avant tout de retenir notre attention :

L'avenir de la Sarre.

Le maintien en Europe d'une armée américaine. Il ne faudrait pas que, le jour où les forces allemandes seraient reconstituées, le Gouvernement de Washington saisît cette occasion pour retirer du continent ses propres troupes. S'il devait en être ainsi, les sacrifices auxquels nous aurions consenti pour les y voir rester apparaîtraient vains./.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

LB.

DIRECTION D'EUROPE.

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

10 JAN 1951

PARIS le 6 Janvier 1951 - 24h.00.

LONDRES.... 239-243.

Communiqué à :

Londres
Suppléants. 21-25.
BONN.....I03-107.
WASHINGTON.I52-156.

RESERVE.

Le Ministre d'Angleterre a donné connaissance au Secrétaire Général, sans lui en laisser le texte, d'une note établie par le Foreign Office, approuvée par M.Bevin, mais à laquelle le Gouvernement britannique n'a pas encore donné son assentiment, sur le développement de la politique qu'au cours des prochains mois les Alliés occidentaux devraient pratiquer vis-à-vis de l'Allemagne.

Ce document est fondé sur l'idée essentielle qu'il importe d'englober complètement et définitivement l'Allemagne dans le système occidental et que, pour atteindre ce but, il faut la traiter, dans un délai qui n'est pas précisé, mais évidemment à brève échéance, comme un partenaire disposant de l'égalité des droits. Après avoir posé la question de savoir si la suppression des contrôles entrainerait ou non la disparition de l'Autorité suprême et examiné, sur ce point, les deux termes de l'alternative, la note britannique - si l'on fait abstraction des nuances de présentation - incline de la manière la plus nette vers une réponse affirmative. Il est indiqué, au surplus, qu'il n'y a pas lieu de subordonner les modifications qui seraient apportées sur le plan politique à l'acceptation par l'Allemagne de sa participation à la défense commune.

Le document ajoute que, si un changement aussi radical du régime de l'Allemagne occidentale mérite d'être soigneusement étudié, particulièrement du point de vue des relations avec les

J. H. 007111 (4) (26429)

.ES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

LB. - 2 -

Soviétiques, tout porte à croire, cependant que ceux-ci ne recourron pas à des décisions extrêmes pour un motif de ce genre.

Le Secrétaire Général a aussitôt relevé l'importance de la démarche de l'Ambassade d'Angleterre, en marquant à son interlocuteur l'étonnement que lui causait une pareille initiative, quelqu jours à peine après les réunions de Bruxelles et alors que les déclarations faites, à ce moment, par M.Bevin n'avaient pu en rien la laisser prévoir. Il a rappelé les raisons diverses pour lesquelles nous restions fermement attachés au maintien de l'Autorité Suprême en indiquant qu'une Allemagne devenue souveraine et livrée à elle-mê formulerait, en échange de sa fidélité à l'Ouest, des revendications toujours nouvelles, et en spécifiant que toutes négociations sur l'Allemagne sans l'Allemagne, deviendraient impossibles du jour où les Alliés auraient eux-mêmes renoncé à la base juridique de leur présence dans ce pays. Il a marqué à M. Hayter que, de toutes façons une telle décision ne saurait intervenir, sans les plus sérieux inconvénients, avant la Conférence des Quatre. Tout en paraissant croire que son Gouvernement était effectivement de cet avis sur ce point, le Ministre britannique a déclaré qu'il s'en assurerait à Londres.

Je vous serais obligé de bien vouloir appuyer auprès du Foreign Office l'argumentation développée par M.Parodi, en rappelant également que le rapport Spofford, qui contient un certain nombre de garanties, perdrait toute valeur si l'on s'engageait sur la voie tracée par M.Bévin./.

SCHUMAN.

DIFFUSION: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.
PRESIDENCE DU CONSEIL.
M.PARODI.
M.de la TOURNELIE.
M. CLAPPIER.
M.de BOURBON-BUSSET.
DUPLICATA.
3./.

J. H. 007111 (4) (26429)

JS/BQ

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

DIRECTION D'EUROPE

us-Direction d'Europe Centrale

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

9

1/6/51 (2)

PARIS, le 6 Janvier 1951.

LONDRES.
WASHINGTON.
BONN.
Cquer { Suppléants
New York

Ce

Non envoyé.

Je me réfère à mon télégramme n°

Etant donné l'importance essentielle du problème soulevé par la démarche de l'Ambassade britannique auprès du Département, je ne crois pas inutile de vous adresser certaines indications complémentaires qui vous permettront d'évoquer, avec vos interlocuteurs, toutes les implications d'un abandon de l'autorité suprême par les Puissances occidentales.

M. SCHUMAN a lui-même indiqué à Bruxelles les raisons pour lesquelles cette décision, qui reviendrait à attribuer la souveraineté à cette Allemagne mutilée qu'est la République fédérale, comporterait les plus graves conséquences, aussi bien pour les alliés que pour les Allemands eux-mêmes.

M. ACHESON avait d'ailleurs, ~~à Bruxelles~~, écarté expressément cette éventualité, ~~et~~ M. BEVIN avait indiqu~~ait~~, de son côté, que dans certaines domaines l'attribution à l'Allemagne

...

J. H. 007111 (4) (26429)

Em 49-55/A1/914

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART 10

6.1.1951.

LONDRES
WASHINGTON
BONN. -2-

de l'égalité des droits pourrait se heurter à des impossibilités de fait. Aussi l'accord intervenu précisait-il que les arrangements contractuels à intervenir entre Allemands et Alliés ne devaient pas s'appliquer "aux problèmes qui ne peuvent être résolus que dans un règlement de paix", ce qui signifiait, comme l'a précisé aussitôt M. SCHUMAN en séance, sans être contredit par ses collègues, que l'autorité suprême était maintenue.

Là est, en effet, le noeud du problème. L'autorité suprême alliée ne peut être abandonnée et la souveraineté allemande rétablie que dans le cadre d'un règlement de paix. La seule possibilité qui s'offre à nous, à cet égard, serait de conclure une paix séparée avec le Gouvernement de Bonn, qu'en même temps nous reconnaîtrions comme gouvernement "de jure" de toute l'Allemagne. Il suffit de songer à la question des frontières et au problème de Berlin pour s'apercevoir qu'un tel règlement se heurterait à des difficultés pratiques insurmontables. Le Gouvernement fédéral, qu'une éventualité de ce genre placerait presque fatalement en position d'infériorité vis-à-vis de son rival oriental,

...

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART 6.11.1951.

LONDRES.
WASHINGTON.
BONN. -3-

en est du reste parfaitement conscient.

S'il ~~serait~~ est en effet inconcevable que l'Allemagne retrouve une souveraineté qui ne serait grevée d'aucune charge et d'aucune obligation, il serait peu politique de notre part d'en faire supporter le poids, dont l'impopularité, au Gouvernement dont nous avons nous-mêmes favorisé la création. Cette erreur a été commise par les Soviets dans l'affaire des réparations. Nous ne devons pas la renouveler.

Le maintien de l'autorité suprême est donc une donnée de fait, que la division de l'Allemagne et l'impossibilité actuelle de conclure un règlement à 4 imposent aux Alliés et aux Allemands. La meilleure tactique à adopter vis-à-vis des Allemands consisterait donc, semble-t-il, à demander au Chancelier Adenauer de formuler des propositions concrètes susceptibles de résoudre les difficultés ci-dessus signalées. Qu'entend le Gouvernement fédéral par "égalité des droits"? Envisage-t-il un règlement de paix avec les Puissances occidentales ? Comment, dans l'hypothèse du rétablissement de la souveraineté, entend-il faire reconnaître par l'U.R.S.S. sa situation à Berlin ainsi que son droit d'accès à la ville?

Nous devons, du reste, être en garde contre ~~deux~~ certaines illusions : L'abandon de l'autorité suprême, loin de fermer

...

le chapitre des revendications sur l'égalité des droits, ne fera, au contraire, que l'ouvrir. Dans la mesure où certaines des garanties actuellement prévues par le plan Spofford pourraient être reprises sur une base contractuelle, elles seraien bientôt supportées impatiemment par un Gouvernement souverain. La surenchère socialiste, à laquelle le Chancelier - et c'est apparemment le fond de sa pensée - espère échapper par sa proposition d'accord de sécurité, trouverait à s'exercer. Bientôt sans parler même des revendications territoriales, c'est la présence même des troupes alliées en Allemagne, en tout cas le principe de leur entretien sur le budget allemand, qui pourraient être remis en cause. Le mécanisme ainsi déclenché entraînerait une recrudescence de nationalisme et probablement la chute du Gouvernement actuel. Il convient de ne pas oublier à cet égard, que les partis nationalistes, attachés avant tout à l'idée d'unité, ne sont pas ceux qui rejettent le plus catégoriquement une entente avec l'Est, ni ceux qui font le plus preuve d'esprit européen. On peut penser, à cet égard, que le rétablissement de la souveraineté allemande aurait les plus fâcheux effets sur les plans en cours d'organisation européenn

Quelle serait, d'autre part, l'attitude du Gouvernement allemand devant les offres de conversation qui ne manqueraient pas de lui être adressées de l'Est ? Comment, sans l'appui allié, refuserait-il une nouvelle proposition

...

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART 6.1.1951.

LONDRES.
WASHINGTON.
BONN. -5-

Grotewohl, s'il était soumis à la double pression du sentiment unitaire et de la menace soviétique? On ne saurait assez insister sur l'élément fondamental d'insécurité que cette renaissance d'une politique allemande autonome, bientôt en position d'arbitre, introduirait dans le camp occidental.

Nous ne devons pas croire, d'autre part, que l'abandon de l'autorité suprême résoudra automatiquement le problème de la défense. Il faut, au contraire, s'attendre à ce que les Allemands, après avoir obtenu les concessions politiques qu'ils désirent, subordonnent le recrutement effectif de contingents allemands à une augmentation considérable des troupes alliées stationnées en Allemagne.

En prenant la décision suggérée par M. BEVIN, nous ne serions donc même pas sûrs de franchir un cap de la négociation avec les Allemands, mais nous bouleverserions toute notre politique allemande et nous nous susciterions à nous-mêmes des difficultés majeures, ce qui ferait le jeu des soviétiques. Le Gouvernement français maintient donc fermement le point de vue exposé par M. SCHUMAN à Bruxelles. Les rapports entre autorités alliées et allemandes seront ~~repris~~ usés progressivement par des contrats, mais la présence en Allemagne de nos troupes doit rester fondée sur l'autorité suprême et ne pas être placée sur une base contractuelle ./.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

A.B.

LONDRES, le 11 janvier 1951 à 21 H 00

Reçu le 11 à 21 H 10

N° 143/44

RESERVE

A la fin de la conversation qui a fait l'objet de mon tg n° 140/42 Sir Donald Gainer a spontanément évoqué la note du Foreign Office qui a provoqué votre tg n° 239/43 auquel se réfère mon tg n° 66/69.

Les explications qui m'ont été données concordent avec celles qui avaient déjà été fournies à M. de Crouy ; je ne les reproduis donc pas. Je note simplement que le Sous-Secrétaire d'Etat permanent pour les affaires allemandes a insisté sur le fait qu'il y avait eu malentendu et a ajouté ne pas voir comment, en l'absence d'un traité de paix, pourrait être envisagé l'abandon de l'autorité suprême. Il a évoqué de lui-même, à ce propos, la question de Berlin et il a été d'accord pour conclure avec moi au caractère irréel qu'aurait l'examen d'éventualités aussi hypothétiques alors que les résolutions de New-York n'ont même pas pu être mises en vigueur, que des pourparlers importants viennent à peine de s'engager à Bonn et que la négociation sur le pool charbon-acier n'est pas terminée, pour ne pas parler de réunion d'une conférence à quatre.

Après ces explications je considère l'incident comme définitivement réglé et je n'en parlerai à M. Bevin que je dois voir demain, que pour me féliciter que le malentendu ait été dissipé./.

Diffusion : Pce République - Pce Conseil
MM. Parodi - de la Tournelle
Clappier - de Bourbon Busset
Duplicata
3

MASSIGLI

J. H. 007109 (8)

Ba 49-55/A1/914

JS/MQ

DIRECTION D'EUROPE

S/Direction d'Europe Centrale

17 Janvier 1951.

OBSERVATIONS AU SUJET DES
REMARQUES PRESENTEES PAR LE STATE DEPARTMENT
(QUESTION DE L'AUTORITE SUPREME)

-:-

(Document remis à titre personnel par
M. Sauvagnargues à M. Herz)

Il y a apparemment accord sur l'essentiel, puisque le Département d'Etat estime qu'une formule doit être trouvée permettant de maintenir l'autorité suprême ou un droit d'intervention, en raison de la nécessité de garder certains contrôles de sécurité et de conserver une base de négociations avec les Russes.

Si l'on analyse ces deux ordres de considérations, qui semblent également essentiels au Département, il apparaît qu'un accord existe également sur les points suivants :

Si l'on entend maintenir la contribution de l'Allemagne Fédérale à la défense dans les limites

...

actuellement définies, il importe de conserver un "droit d'intervention" allié, qui ne soit pas lui-même fondé sur un contrat passé avec les Allemands. Cette remarque a une portée tout à fait générale et ne s'applique pas seulement au fait que les garanties contenues dans le plan Spofford perdraient toute valeur si l'autorité suprême n'était pas maintenue.

D'autre part, si nous ne voulons pas rompre définitivement avec la Russie Soviétique sur le problème allemand, il est impossible d'attribuer à l'Allemagne Fédérale la souveraineté, donc de reconnaître le Gouvernement de Bonn comme Gouvernement de jure de toute l'Allemagne. Pareille décision en effet, non seulement équivaudrait à affirmer l'illégalité de l'occupation soviétique, mais nous priverait nous-mêmes de la possibilité de discuter avec les Russes de l'Allemagne sans la participation aux délibérations du Chancelier Adenauer.

Tel est bien, d'ailleurs, le but que poursuit actuellement le Chancelier, dont un des principaux soucis est que les Quatre ne s'entendent sur le dos de l'Allemagne, et qui désire avant tout que son pays reprenne sa place, sur un pied d'égalité, dans les négociations internationales.

Il y a accord également sur l'application des décisions de Bruxelles, à savoir le remplacement des

...

contrôles d'occupation par des arrangements contractuels. C'est là un processus qui doit, nous en sommes également convaincus, aboutir à doter le Gouvernement allemand d'une autonomie quasi totale et à réduire, dans des proportions très considérables, notre appareil de contrôle. L'idée essentielle est de placer nos relations avec les Allemands sur une base d'égalité pratique.

Il ne faut pas se dissimuler pourtant qu'une telle position ne correspond nullement aux demandes formulées actuellement par le Chancelier. Il ne s'agit pas pour lui d'obtenir une égalité de fait, mais une égalité de droit par le rétablissement de la souveraineté allemande et la substitution du régime du contrat à celui de l'autorité suprême par l'abolition de capitulation sans condition. Il s'agit donc de transformer radicalement le Statut de l'Allemagne Fédérale, et ceci en prenant une décision de principe dès maintenant. Il est donc inexact de dire que la question de l'autorité suprême pourra être renvoyée à plus tard. C'est dès maintenant que les Allemands veulent la voir tranchée. Mais ils acceptent que certains délais soient, en fait, apportés à sa disparition.

Le Département attache donc à la question de l'autorité suprême exactement la même importance que celle qu'y attache le Chancelier Adenauer. Cette coïncidence tendrait à prouver que c'est bien le noeud du problème. Le Chancelier fédéral a sans doute été prompt à percevoir qu'il lui suffirait d'obtenir satisfaction sur ce point

...

essentiel pour que toutes ses revendications secondaires soient, par là même, automatiquement satisfaites. Or, d'après le Gouvernement français, le maintien de l'autorité suprême, ainsi qu'il avait été affirmé par la déclaration des Ministres de mai 1950, est une nécessité de fait, qui tient à la situation actuelle de l'Allemagne divisée et partagée entre les deux camps. Ce maintien n'est nullement un obstacle à l'application rapide des décisions de Bruxelles. L'existence de cette limite supérieure que constitue l'autorité suprême doit au contraire faciliter l'abandon des contrôles. Il s'agit seulement de ne pas modifier le Statut du Gouvernement fédéral, dont l'Ambassadeur, M. Bedell Smith, affirmait à Staline, à Moscou, en 1949, qu'il ne devait pas constituer le Gouvernement central de toute l'Allemagne.

Nous sommes donc d'accord avec le Département d'Etat pour estimer que le maintien de l'autorité suprême aura peu de signification en ce qui concerne le détail quotidien des contrôles. Mais tel n'est point le problème puisqu'il s'agit, en fait, de savoir si l'on doit ou non attribuer la souveraineté allemande à cette Allemagne mutilée que constitue la République Fédérale.

M. Acheson a affirmé à Bruxelles que le rétablissement de cette souveraineté était hors de question. Les indications fournies donnent pourtant à penser que le Département d'Etat n'établit pas un lien absolument net

...

entre l'abandon de l'autorité suprême par les Alliés et l'attribution à l'Allemagne fédérale de la souveraineté allemande. Ce lien semble pourtant inévitable. L'abandon de l'autorité suprême n'est pas seulement un acte négatif, c'est une décision positive de la plus grande portée, qui introduit un bouleversement complet dans la situation européenne. Il est, dans ces conditions, difficile de penser qu'il pourrait intervenir par simple contrat entre la République Fédérale et les Alliés. Qu'on le veuille ou non, ce contrat aurait, en effet, la valeur d'un traité de paix, la seule différence étant que l'Allemagne retrouverait sa souveraineté sans que soient fixées ses frontières et sans que ses obligations et ses charges soient définies.

En ce qui concerne les remarques relatives à Berlin, il convient de noter que le véritable problème est de savoir comment le Gouvernement de Bonn, reconnu souverain, pourrait faire admettre par les Soviets son droit de s'installer à Berlin et comment il assurerait la liberté des communications entre l'Allemagne de l'Ouest et les secteurs occidentaux. Si, en effet, nous avons des droits à Berlin, le Gouvernement de Bonn, pour le moment, n'en a aucun.

S'il est exact que la perte de l'autorité suprême serait compatible avec le maintien de l'occupation

...

alliée, il est évident que l'occupation, désormais contractuelle, aurait un caractère précaire, au moins théoriquement, surtout quand les forces armées allemandes auraient atteint un certain niveau.

Le Département estime que la seule solution au problème de l'égalité des droits réside dans la mise sur pied d'une organisation européenne. Ceci ne veut pas dire que la création de certains des organes européens pourrait avoir pour conséquence la modification complète du régime actuel de l'Allemagne. En tous cas, il doit être exclu de donner à l'Allemagne la souveraineté nationale, puisqu'une telle mesure aurait précisément pour effet de rendre beaucoup plus difficile la constitution d'un ensemble européen ./.

1/22/19

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le 22 Janvier 19 51

PLB/LD

22 I. 51 DGEF No.06370

SECRET

N O T E

OBJET: Réarmement allemand -

Le Gouvernement soviétique a fait connaître, à plusieurs reprises depuis le mois de Novembre dernier, son opposition à tout réarmement de l'Allemagne occidentale. Il a indiqué, en particulier, de la façon la plus nette aux Gouvernements français et britannique qu'il considérerait ce réarmement comme une violation du pacte franco-soviétique et il a précisé, dans sa dernière note du 20 Janvier, "que la responsabilité de l'état de choses résultant d'une violation par le Gouvernement français de cet accord incombe entièrement au Gouvernement français".

Les adversaires du réarmement allemand voient, dans ces notes répétées du Gouvernement soviétique, l'indication qu'il n'hésitera pas à recourir à un conflit armé dans le cas où les puissances occidentales donneraient suite à leur dessin de réarmer l'Allemagne de l'Ouest. Les partisans de cette mesure estiment au contraire que "la Russie bluffe" et que si la France et la Grande-Bretagne abandonnent leur projet, les Etats-Unis renonceront à défendre l'Europe continentale.

La décision à prendre dépend, en définitive, de la réponse que l'on croit pouvoir apporter aux deux questions suivantes:

- dans quelle mesure le réarmement allemand accroît-il le risque d'un conflit armé avec l'Union soviétique ?

- dans quelle mesure ce réarmement renforce-t-il la puissance des Alliés occidentaux ?

o

o o

Les déclarations faites à la Conférence des Etats satellites à Prague et les notes du Gouvernement soviétique ont fait connaître que "la Russie et ses satellites n'admettraient pas le réarmement de l'Allemagne occidentale". Il ne semble pas que l'on puisse considérer ces affirmations comme une simple manœuvre d'intimidation. Sans doute l'attitude de l'U.R.S.S. au cours de ces dernières années a-t-elle témoigné

EV 49-55/A1/76

.../.

de son désir de ne pas courir les risques d'un conflit mondial. Que ce soit en Azarbeidjan, en Grèce, en Yougoslavie ou lors du blocus de Berlin, elle n'a pas poussé ses manœuvres à fond et n'a pas hésité à se dégager, même en perdant la face lorsqu'elle s'est heurtée à une résistance décidée. En Corée, même, elle a pris le plus grand soin de ne pas engager ses propres troupes, bien que l'action militaire américaine se déroulât à proximité immédiate de ses frontières orientales.

Cette attitude du Gouvernement soviétique peut s'expliquer par les raisons suivantes. A la différence de l'Allemagne nazie, il a l'impression que le temps travaille pour lui. La population de l'U.R.S.S. s'accroît de quatre à cinq millions par an, sa puissance industrielle augmente proportionnellement plus rapidement que celle des pays occidentaux, la reconstruction des régions dévastées n'est pas terminée, l'incorporation économique des Pays satellites n'est pas encore réalisée; d'autre part, les dirigeants marxistes croient que le Monde capitaliste est pourri, que les crises de plus en plus violentes le secoueront et que l'agitation sociale qu'elles provoqueront permettra aux partis communistes locaux de prendre le pouvoir sans intervention armée étrangère. Enfin, le réveil des peuples asiatiques lui permet d'espérer que les Occidentaux seront, à brève échéance, chassés des dernières positions qu'ils occupent en Extrême Orient et qu'aux Indes elles-mêmes, l'équipe dirigeante actuelle, formée dans les Universités anglaises, cèdera bientôt la place à de nouveaux éléments à la fois plus nationalistes et plus avancés.

Cette ligne de conduite de la politique russe peut cependant se modifier si le Gouvernement soviétique avait des raisons sérieuses de craindre une action offensive des Puissances occidentales. Dans ce cas, en effet, il n'a aucun intérêt à laisser à ces Puissances le choix du moment. Sans doute Staline et les dirigeants soviétiques ne croient-ils pas que les Démocraties puissent déclencher une guerre préventive, mais dans le cas d'un réarmement allemand, la décision appartiendrait-elle encore aux Alliés ? L'Allemagne ne serait-elle pas en mesure d'entraîner le Monde occidental dans une guerre de revanche contre l'Union soviétique ? Les dirigeants russes n'ignorent pas qu'aucun allemand n'accepte en son for intérieur la frontière Oder-Neisse, que tous les partis politiques de l'Allemagne occidentale, à l'exception du parti communiste, ont formellement déclaré qu'ils ne la reconnaissaient pas et que certains ministres du Gouvernement Fédéral ont même réclamé le retour de la région des Sudètes et de Dantzig. Les Russes peuvent également supposer que la plupart des cadres de la future armée seraient recrutés parmi les réfugiés originaires des Provinces de l'Est, et sont parfaitement fondés à croire qu'une Allemagne qui en aurait les moyens n'hésiterait pas, le moment venu, à déclencher un conflit pour reprendre ses territoires perdus.

Or, il ne faut pas sous-estimer la crainte que les dirigeants et le peuple russes éprouvent de l'armée allemande qui a failli les vaincre alors qu'elle avait à lutter en même temps contre l'Empire britannique et les Etats-Unis. De plus,

.../.

cette armée a conduit la guerre en U.R.S.S. avec une sauvagerie que les Russes ne peuvent de si tôt oublier. Elle a fait périr de faim des prisonniers de guerre par centaines de mille, elle a systématiquement dévasté le pays, exercé des représailles abominables sur les population civiles (1). Si le souvenir d'Oradour est encore si vivant en France, il ne faut pas s'étonner qu'en U.R.S.S. et en Pologne où il y a eu des milliers d'Oradour, la perspective d'un réarmement allemand ne soulève l'indignation unanime de la population.

On répondra qu'il ne s'agit pas de réarmer l'Allemagne, mais seulement d'incorporer des éléments allemands dans une armée occidentale. Mais croit-on vraiment que ces limitations pourront être maintenues, que dans leur désir d'obtenir la coopération des Allemands, les Américains n'exigeront pas que ces limitations ne soient en grande partie levées et croit-on vraiment qu'une fois des unités allemandes créées on sera encore en mesure d'en limiter le nombre ? N'y a-t-il pas lieu de supposer que ces limitations subiront le sort de toutes les autres restrictions imposées il y a cinq ans à l'Allemagne et qui ont été progressivement levées. C'est ainsi que la limitation de la production d'acier, primitivement fixée à 5.800.000 tonnes, a été par la suite portée à 11.100.000 et est en voie de disparaître aujourd'hui. Les Russes, qui ont présent à l'esprit le sort des mesures de sécurité à l'égard de l'Allemagne qu'ils avaient imposées en commun avec les Alliés occidentaux, ne croiront certainement pas à la sincérité ni à la durée des restrictions qui sont aujourd'hui envisagées.

Dans ces conditions, quel intérêt les Russes auraient-ils à attendre que le réarmement allemand soit un fait accompli ? La crainte de la bombe atomique ? Mais si cette crainte suffit, on ne voit pas pourquoi les Alliés courraient le risque de réarmer l'Allemagne.

o

o o

.../.

---

(1) - Tout ceci a été prouvé au procès de Nüremberg. En outre, le Chef du Protocole du Président de la République Fédérale, Baron von Herwarth, qui a fait la guerre en Russie jusqu'à la capitulation de Stalingrad, me disait récemment qu'Hitler avait donné l'ordre d'enfermer dans des camps, en Russie même, et d'y laisser systématiquement mourir de faim un million et demi de prisonniers russes faits au cours des trois premiers mois de la campagne de 1941. Cet ordre a été exécuté. "Cela explique, me disait mon interlocuteur, qu'après avoir été accueilli en libérateurs nous ayions eu ensuite à lutter contre d'innombrables par$isans".

Quel supplément de forces le réarmement apporterait-il en effet aux Puissances occidentales ? Dans l'immédiat, c'est-à-dire pendant la période la plus critique où la disproportion des forces est le plus considérable, ce réarmement est soumis à des restrictions par les accords de Bruxelles. Le nombre des unités allemandes ne doit pas dépasser le cinquième du total des unités atlantiques, leur armement lourd est limité, elles ne peuvent posséder qu'une aviation tactique, etc.... Il s'agit donc au maximum de l'équivalent de 10 divisions alors que le nombre des divisions russes dépasserait 150. Est-il vraiment impossible de trouver dans les autres pays de l'Occident les 150.000 hommes que l'on demande à l'Allemagne et le problème qui se pose n'est-il pas plutôt, à l'heure actuelle, un problème d'armement plutôt que de contingents et si le réarmement de contingents allemands ne constitue pas un actif sérieux du point de vue matériel, ne sera-t-il pas un élément de faiblesse du point de vue "moral".

Comme il a été indiqué plus haut, les horreurs commises par l'armée allemande en Russie et dans les pays satellites ont provoqué contre elle une haine qui est loin d'être effacée. Les dirigeants du Kominform auraient donc beau jeu à présenter une guerre contre une armée atlantique comprenant des troupes allemandes comme une nouvelle "guerre patriotique", une guerre défensive destinée à empêcher "les hordes fascistes de renouveler leurs forfaits".

Ainsi le réarmement allemand unirait toute la population de l'Union soviétique et une partie importante de celle des pays satellites autour de leurs Gouvernements alors qu'il n'est pas certain que ceux-ci pourraient obtenir l'adhésion morale de leurs peuples à une guerre offensive contre les puissances de l'Ouest dans le cas où le réarmement allemand n'aurait pas lieu.

En Europe occidentale, en revanche, la perspective de se battre avec ses anciens ennemis contre ses anciens alliés troublera beaucoup d'esprits. Le "moral" s'en ressentira certainement et la propagande communiste aidant, le degré de résistance que les troupes de l'Europe continentale opposeraient à l'envahisseur pourrait s'en trouver affecté. Enfin, en Allemagne même, la population est très réticente à l'idée de reporter les armes dans les circonstances actuelles.

Dans l'hypothèse où l'U.R.S.S. hésiterait à engager un conflit immédiat, le réarmement allemand entraînera, à la longue, un changement considérable dans le rapport des forces en Europe occidentale et, en particulier, dans les rapports franco-allemands La reconstitution d'Unités militaires allemandes, qui ne pourront pas être limitées pour les raisons exposées ci-dessus, aura des répercussions profondes dans la politique intérieure allemande. C'est d'ailleurs une des raisons principales pour laquelle cette mesure est combattue avec tant d'âpreté par le parti social démocrate. La simple réapparition des uniformes exercera son influence sur la population. Elle reprendra l'état d'esprit nationaliste, le désir de revanche. Les nouveaux officiers seront, par la force des choses, recrutés dans les milieux hostiles à la Démocratie.

.../.

L'égalité des devoirs entraînera forcément, progressivement, l'égalité des droits et l'Allemagne se trouvera ainsi libre de faire à nouveau usage de sa puissance. Avons-nous des raisons de croire qu'elle en fera un meilleur usage que dans le passé ? Rien ne permet de l'espérer. Tout indique au contraire que le mouvement nationaliste ne fera que s'accroître au fur et à mesure que l'Allemagne recouvrera plus d'indépendance et plus de pouvoir. A cet égard, les propos tenus ces jours derniers par le Haut-Commissaire britannique, Sir Ivone Kirkpatrick, qui n'est pourtant pas suspect de sévérité excessive envers les Allemands, sont significatifs. Si les Allemands osent déjà s'exprimer comme ils le font alors que le Pouvoir Suprême est encore exercé par la Haute-Commission, pourquoi se montreraient-ils plus modérés lorsqu'ils se sentiront libres ?

Les accords de Potsdam et de Yalta ont entraîné pour l'Allemagne des conséquences beaucoup plus dures que celles du Traité de Versailles. L'amputation territoriale est infiniment plus grande. La concentration de la population dans les Zones occidentales pose des problèmes économiques encore plus difficiles. On ne peut demander aux Allemands d'être satisfaits du statu quo. On a toute raison de penser qu'ils n'auront qu'une idée, c'est de le modifier. Il peuvent le faire en s'intégrant progressivement et pacifiquement aux Nations de l'Ouest. C'est la voie que leur ouvrait le Plan Schuman. Mais, en les armant, on leur laisse entrevoir d'autres horizons et on leur ouvre d'autres voies. Comment croire, étant donné aussi bien le présent que le passé, qu'ils ne s'y engageront pas !

o

o o

Dans l'hypothèse où on ne réarmerait pas l'Allemagne, quelle situation pourrait-on lui faire ? C'est là le problème qui est à l'ordre du jour de la Conférence des Quatre, dont le principe est maintenant accepté par les Puissances occidentales.

Une neutralisation pure et simple de l'ensemble du Pays comportant l'évacuation de toutes les forces d'occupation ne parait pas souhaitable. Elle ferait en effet le jeu des Russes qui se replieraient à Koenigsberg alors que les Américains retraverseraient vraisemblablement l'Océan. En outre, l'institution pour l'ensemble de l'Allemagne d'un Gouvernement central qui ne disposerait plus de la présence des Forces alliées occidentales laisserait le champ libre, non seulement à la propagande, mais aux "putsh" du parti communiste. L'exemple de la Tchécoslovaquie ne peut, à cet égard, être oublié. En revanche, une solution analogue à la solution autrichienne ne parait pas devoir être écartée a priori. Elle comporte en effet le maintien de l'occupation: alliée dans les zones occidentales, russe dans la zone orientale et quadripartite dans la capitale. Les élections ont évidemment à l'Ouest un degré de liberté plus grand qu'à l'Est et le Gouvernement central

.../.

exerce plus directement et plus profondément son influence dans la partie occidentale du Pays. Le caractère fédéral de la constitution permet aux Etats de maintenir, sur le plan social et économique, des législations différentes mais l'unité du pays est néanmoins rétablie, sous la garantie mais non sous la tutelle des Puissances occupantes. La présence des troupes alliées dans les zones occidentales empêche toute activité subversive des communistes. Ce Gouvernement n'a pas de forces armées. Il possède une police fédérale qui, dans l'ensemble, obéit au Gouvernement central, avec cependant quelques exceptions.

Il semble que les Puissances occidentales pourraient mettre les Russes au pied du mur en leur proposant une solution de ce genre, pour l'Allemagne, à la Conférence des Quatre. Elles reprendraient ainsi, dans ce domaine, l'initiative qu'elles ont depuis un an laissée entre les mains des Russes.

Au cas où cette solution n'apparaîtrait pas possible et où les Américains exigeraient une contribution allemande à la défense européenne, faute de quoi ils retireraient leurs troupes d'Europe, tous les efforts devraient être faits pour enlever au réarmement allemand son caractère national afin d'éviter les conséquences signalées plus haut. A cet effet, les négociations relatives à la constitution d'une armée européenne devraient s'ouvrir le plus tôt possible avec la participation allemande. Cette solution inquiéterait vraisemblablement moins l'U.R.S.S. qu'une armée atlantique comprenant des contingents allemands qui se transformeraient rapidement en armée nationale laquelle serait animée de sentiments de revanche. Elle serait peut être également de nature à séduire davantage la jeunesse allemande qui est encore sensible à toute perspective de réalisation européenne.

P. Leroy Beaulieu

La vérité – pourquoi tenter de la farder? – c'est bien que nous cherchons actuellement à construire, aussi loin que possible vers l'est, et avec le concours des Allemands, une barrière contre l'agression éventuelle. Tout raisonnement qui ne tient pas compte de ces données de base s'effondre nécessairement.

Peut-on, dans ces conditions, isolant le problème allemand, imaginer une solution de neutralisation et d'unité pour l'Allemagne, dans un monde où rien d'autre ne serait modifié, où les forces en présence resteraient dans le même déséquilibre, où la menace soviétique pèserait sur nous du même poids?

Une neutralisation réelle de l'Allemagne ferait perdre à l'Occident quarante-huit millions d'hommes et des ressources métallurgiques immenses. Elle ne ferait perdre à l'U.R.S.S., théoriquement, que dix-huit millions d'hommes. En outre, les Américains consentiraient-ils alors à maintenir et à accroître leurs forces en Europe? Tout nous fait prévoir que non. Un retrait des troupes des Etats-Unis laisserait l'Europe sans défense.

Quant au fond, le problème est donc mal posé. La vraie question est bien celle du désarmement général et contrôlé, du retrait de *toutes* les forces dans leurs frontières, des élections libres dans *toute* l'Europe, conformément à la déclaration de Yalta.[4]

[4] S. den Wortlaut des Schlußkommuniqués der Konferenz von Jalta vom 11.2.1945, in: United States Departement of State (Hrsg.), Konferenzen von Malta und Jalta, S. 895–901.

Nr. 10

Minister für Auswärtige Angelegenheiten Schuman an Botschafter Bonnet, Telegramm Nr. 931, 27.1.1951, Mit Kurier

AMAE, Europe 1944–1960, Allemagne, Bd. 191, Bl. 131-137

Ainsi que vous le savez par les conversations qui viennent de se dérouler à Paris, le Gouvernement français estime que la Conférence à Quatre[1] est:

- souhaitable dans la mesure où l'on peut en espérer une détente dans la situation internationale;
- nécessaire pour permettre aux Puissances occidentales de répondre à la proposition soviétique en faisant une fois de plus la preuve éclatante de leur esprit de paix; et, en cas d'échec, pour leur accorder un répit précieux du point de vue de l'organisation de notre sécurité;
- quasi-inévitable parce que les Trois, après avoir manifesté à diverses reprises leur désir d'une conversation avec l'U.R.S.S., ne sauraient se dérober.

Telle étant la situation, il convient de considérer qu'en ce qui concerne spécialement l'Allemagne les futurs entretiens peuvent se dérouler sur trois plans différents. Ou bien, ce qui paraît peu vraisemblable, la Conférence évoluera dans une atmosphère suffisamment favorable pour préparer la conclusion du traité allemand, comprenant notamment le règlement du problème des frontières. Ou bien l'idée dominante autour de laquelle la

[1] Zum Meinungsaustausch der Westmächte gegenüber dem sowjetischen Vorschlag zur Einberufung einer Außenministerkonferenz der Vier Mächte vgl. Dok. Nr. 9, Anm. 1.

A/JD

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction d'Europe

Sous-Direction d'Europe Centrale

LIBERTÉ·ÉGALITÉ·FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 29 janvier 1951.

CONCLUSIONS DE LA REUNION TENUE DANS LE BUREAU DE M.SAUVAGNARGUES, SUR LA SITUATION EN ALLEMAGNE

1. Il ne doit pas être question d'abandonner l'autorité suprême, un tel abandon devant avoir notamment pour conséquence la possibilité pour le Gouvernement Fédéral de participer aux conversations entre les Quatre Alliés sur l'Allemagne.

2. On peut envisager de remplacer les termes "Autorité Suprême"et "capitulation sans condition" faisant explicitement ou non mention du régime international de l'Allemagne. Ces formules impliquent que l'idée d'autorité suprême tout en étant conservée n'est pas expressément rappelée et que les questions relatives à l'Allemagne sont réglées de façon pragmatique. A cet égard trois solutions peuvent être envisagées:

a) prévoir un accord de couverture suivi d'une série d'accords particuliers. L'accord de couverture pourrait être rédigé de la façon suivante:

"étant donné la situation internationale de l'Allemagne et attendu que les Puissances alliées ne peuvent abandonner les droits qui leur sont ainsi conférés, le Gouvernement Fédéral reconnaît que les Puissances Alliées conservent la décision ultime sur un certain nombre de points".

A cet égard il est essentiel que les Accords de 1945 ne puissent pas être considérés comme ayant été remplacés par d'autres actes.

b) Série d'accords pratiques sans aucune référence à l'autorité suprême et au statut juridique de l'Allemagne. SI à l'occasion de leur négociation, les Allemands soulevaient le problème de la souveraineté, il conviendrait d'amener ceux-ci à préciser leur pensée afin de les mettre en difficulté tant sur la définitition de ce qu'ils entendent par ce terme que sur les conséquences qui devraient en découler, notamment en ce qui concerne la reconnaissance par les Allemands eux-mêmes de la coupure de l'Allemagne.

c) Déclaration unilatérale de la Haute Commission conçue par exemple comme suit:

"Le Gouvernement allemand dispose de la souveraineté sous réserve des accords internationaux auxquels les Puissances Alliées sont parties et de la présence des troupes alliées en Allemagne".

3. En ce qui concerne la déclaration demandée par le Chancelier Adenauer au sujet de laquelle Sir IVONE KIRKPATRIK a proposé un texte, il n'existe aucune objection.

4. Une méthode pragmatique doit être adoptée en ce qui concerne les accords que les Occidentaux et la République Fédérale seront amenés à conclure. Les points suivants préfigureraient dans cette catégorie:

a) la séquelle des décisions de New-York.

b) les intérêts étrangers

c) le Commerce extérieur.

Les modalités de la présence des troupes alliées, notamment, frais d'occupation, réquisitions ne doivent pas s'inscrire dans cette rubrique. l'établissement sur une base contractuelle des frais d'occupation devant mettre les Alliés devant de sérieux dangers dans les années à venir; en revanche, il semble par contre que les frais d'occupation puissent être maintenus comme dépenses imposées dans le cadre du régime que les Alliés veulent établir en Allemagne.

Une réunion consacrée à cette question se tiendra le samedi 27 janvier, chez M. CHARPENTIER, à laquelle participeront les représentants de la Défense Nationale et des Finances. Le résultat de cette réunion sera soumis au Président Schuman et devrait faire l'objet d'une discussion à l'échelon gouvernemental./.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

LB'.

DIRECTION D'EUROPE'.

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

81

PARIS le 30 Janvier 1951 - 22h.

BONN..... 437/440.

Communiqué à Londres.... 1885/88.
Suppléants. 429/32.
Washington. 1085 (par courrier)

Je me réfère à votre télégramme n°-706 à 712'.

Je suis complètement d'accord avec vous sur l'opportunité de contacts officieux entre les représentants qualifiés de la Haute Commission et des experts allemands pour vous permettre, ainsi qu'à vos deux collègues, d'amener le Gouvernement de Bonn à préciser ses vues sur les modifications qu'il souhaiterait apporter à ses relations avec les Puissances occupantes. De tels contacts officieux donneront au Comité Spécial la possibilité d'établir, à titre de projet, la liste des questions pouvant faire l'objet d'arrangements contractuels. Cette liste qui, conformément aux décisions de Bruxelles, doit être approuvée par les trois gouvernements intéressés, ne serait pas, pour le moment, communiquée au Chancelier, ni aux experts allemands; pareille communication aurait, en effet, entre autres inconvénients, celui de dévaloriser d'avance nos concessions et rendrait au moins difficiles d'éventuels amendements'. Il me semble, au surplus, que du point de vue tactique, nous avons avantage à demander aux Allemands de préciser eux-mêmes, de façon concrète, leurs desirata, notamment

'.../...

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

sur la question fondamentale soulevée par M. Adenauer, en laissant ainsi à celui-ci la charge de suggérer des solutions au problème singulièrement délicat posé par la transformation, qu'il désire, du régime même de l'occupation. Sur ce point essentiel, nous restons fidèles à la position que j'ai définie à Bruxelles et qu'il est d'autant plus nécessaire de maintenir qu'elle constitue l'un des éléments de la ligne de conduite que nous entendons suivre lors de la prochaine Conférence à Quatre (mon télégramme d'instructions à Washington qui vous a été communiqué sous le n°398).

En ce qui concerne la déclaration d'intention, désirée par le Chancelier, j'estime comme vous qu'une formule du genre de celle qui est proposée par Sir Ivone Kirkpatrick, est acceptable. Les commentaires présentés par M. Bérard à ce sujet rencontrant ma pleine approbation./.

DIPLOMATIE'.

119

DECHIFFREMENT

LONDRES, le 9 Février 1951 13 Heures
reçu le 9 à 14H.

N° 611/61

RESERVE

Réservé.

La position des services compétents du Foreign Office, en ce qui concerne la politique à suivre à l'égard de l'Allemagne, n'est évidemment pas aisée à définir en ce moment. Elle s'inspire en effet

1°- De considérations propres du réarmement de l'Allemagne dont l'avantage principal apparaît de plus en plus comme étant l'atout qu'il fournit aux Puissances Occidentales dans leurs négociations avec la Russie.

2°- De la proximité des négociations avec la Russie qui fait souhaiter de ne pas, pour l'instant, engager définitivement l'avenir tout en renforçant au maximum la position politique de l'Allemagne Occidentale.

3°- De la voie contractuelle tracée à Bruxelles sous l'empire des préoccupations posées par le réarmement allemand, mais qui apparaît de plus en plus justifiée par des considérations d'ordre politique.

4°- Du problème de l'unification de l'Allemagne soulevé par les récentes initiatives des Autorités de la zone Est.

Ayant en vue ces quatre séries de préoccupations différentes, la position du Foreign Office semble actuellement être la suivante: En ce qui concerne l'unification de l'Allemagne, on reconnaît qu'il est impossible pour les Puissances Occidentales de revenir sur la position qu'elles ont affirmée en 1949 en ce qui concerne des élections générales libres dans toute l'Allemagne. Cette attitude de principe une fois fixée, le Foreign Office ne considère pas d'ailleurs que la question puisse évoluer avec une rapidité susceptible de causer des embarras. Tout d'abord le Gouvernement de Bonn paraît bien décidé à ne pas se laisser prendre aux fallacieuses ouvertures de la zone russe. Dût-on cependant s'engager dans cette voie, il

L'ARRIVÉE

faudrait nécessairement passer par un certain nombre d'étapes: détermination avec les Russes des conditions nécessaires pour la réalisation d'élections générales libres; élaboration d'une Constitution allemande; élection d'un Gouvernement central; préparation, enfin, d'un traité de paix. Toutes ces opérations seraient vraisemblablement fort longues et d'ici qu'elles soient réalisées, la situation générale risque d'avoir fortement évolué. En particulier le réarmement occidental serait très avancé, sinon pratiquement terminé. En définitive, le Foreign Office estime qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure à ce sujet et, sans rien faire pour hâter les choses, il lui apparaîtrait inopportun ou prématuré de marquer dès à présent une hostilité quelconque au principe de l'unification de l'Allemagne.

Le plus difficile lui semble être l'attitude à observer vis-à-vis de la transposition sur une base contractuelle de nos relations avec l'Allemagne. On croit ici généralement qu'il est nécessaire de faire de sérieux sacrifices en vue de renforcer au maximum l'Autorité du Gouvernement de Bonn et de le faire apparaître de plus en plus comme exprimant librement la volonté des Allemands en général. On aboutit ainsi à concevoir comme une nécessité politique une ligne de conduite qui avait été jusqu'à présent inspirée par le seul souci d'obtenir l'adhésion allemande à une participation à la défense de l'Occident.

Cependant, s'il est apparu, au cours des contacts auxquels ont donné lieu les récentes réunions du groupe de travail, que l'Angleterre est disposée à aller assez loin dans le sens contractuel, le problème de l'Autorité suprême n'en est pas pour autant ignoré.

Sir Ivone Kirkpatrick, d'après les indications que mes collaborateurs ont pu recueillir, pencherait à traiter la question par prétérition, en substituant le plus d'accords contractuels possibles aux obligations actuellement imposées à l'Allemagne, sans s'engager sur le principe de l'Autorité Suprême.

Les services du Foreign Office entrevoient des inconvé-

RRIVÉE

nients à cette solution d'ignorance volontaire. Ils ont tendance à estimer que notre position vis-à-vis du Gouvernement de Bonn est assez forte sur ce point pour que nous puissions lui démontrer que, dans son intérêt même, et en vue des conversations avec la Russie, nous soyons obligés -tout en nous montrant très généreux dans l'application- de nous réserver l'Autorité Suprême.

Le Haut-Commissaire britannique est attendu à Londres la semaine prochaine et son séjour sera utilisé pour tenter de définir une position sur cette question ./.

MASSIGLI

DIFFUSION:

Pce de la République
Pce du Conseil
M. PARODI
M. de la TOURNELLE
M. CLAPPIER
M. de BOURBON-BUSSET
DUPLICATA
3

DUPLICATA

A.B.
Déchiffrement

BONN, le 14 février 1951 - 21 H 35
Reçu le 14 à 21 H 50
N° 1057

Ce que M. Adenauer désire, ce n'est pas d'être simplement informé du cours futur de la conférence des quatre, c'est, en réalité, que rien ne soit décidé à la dite conférence au sujet de l'Allemagne, sans que celle-ci ait été au préalable consultée.

Le Chancelier l'a d'ailleurs clairement exprimé dans une lettre qu'il a adressée à M. Mac Cloy en sa qualité de Président en exercice de la Haute-Commission et dont le Département a dû déjà recevoir le texte (AGSEC (51)279). M. Adenauer sous entend, évidemment, que rien ne devrait être décidé par la conférence au sujet de l'Allemagne sans le consentement de cette dernière. Autrement dit, l'Allemagne pour ce qui la concerne, serait partie au débat. On jugera sans doute que c'est là une prétention excessive même si l'on admet avec M. Adenauer que nous ne sommes plus en 1945./.

FRANCOIS PONCET

Sur 49-55/A/1914

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DUPLICATA

124

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

JD

BONN, le 14 février 1951 à 22 H

reçu le 14 à 22 H 40

N° 1058/67

Tandis que se déroulait avec M. Mc Cloy l'entretien dont j'ai rendu compte dans un autre télégramme, mon conseiller politique, M. de Guiringaud, avait avec le docteur Blankenhorn une conversation d'où ressortaient des indications intéressantes sur l'idée que se font le chancelier et son entourage de la transformation du statut d'occupation dans les mois à venir.

Ceux-ci paraissent n'attacher qu'une importance secondaire à la teneur des arrangements contractuels qui doivent intervenir entre la République fédérale et les alliés. Ils se rendent compte, d'autre part, que l'élaboration de ces arrangements demandera de longs mois. Aussi continuent-ils de réclamer avec insistance de la Haute-Commission une déclaration de principe qui ferait ressortir dès maintenant que l'occupation autoritaire va disparaître et que la participation de la République fédérale à la défense occidentale doit s'accompagner d'un rétablissement de l'Allemagne dans sa souveraineté. Ce faisant, ils évitent d'ailleurs de parler ouvertement d'une contribution militaire allemande-condition même des concessions alliées - mais préfèrent des expressions plus générales comme "l'entrée de l'Allemagne dans l'organisation occidentale".

Dans la déclaration qu'ils préconisent, le Chancelier

.../...

et ses collaborateurs, voudraient toujours voir figurer l'annonce de l'établissement entre les alliéset le gouvernement fédéral de rapports fondés sur une base contractuelle et la suppression corrélative de la haute commission. Ils se rendent bien compte qu'il subsistera des domaines dans lesquels, jusqu'à la conclusion d'un traité de paix, les alliés demeureront seuls juridiquement compétents, telles les relations avec l'Est, les questions de sécurité et les problèmes qui, comme la détermination des frontières relèvent d'un réglement de paix. Mais ils aimeraient que ce point fut laissé dans le vague où qu'on le traitat par prétérition en s'abstenant seulement de préciser que tous les rapports des alliés et de la République fédérale auront désormais une base contractuelle ; ils voudraient ainsi éviter d'éveiller dans l'opinion allemande l'impression qu'il est des matières dans lesquelles des alliés pourraient continuer d'agir par voie d'autorité.

Particulièrement ému, au moment où se prépare la conférence quadripartite, à l'idée que pourraient y être traités sans l'Allemagne des questions qui l'intéressent directement, le Chancelier voudrait faire reconnaître dans la déclaration envisagée le principe de la participation du gouvernement fédéral à la discussion de tous les problèmes touchant l'Allemagne. M. Blankenhorn pensait que pourrait être constitué un organisme au sein duquel ces questions seraient débattues par le Chancelier et les gouvernements, de manière que ceux-ci n'abordent les Soviets qu'après

.../...

l'élaboration d'une position commune. Devant les objections soulevées par mon collaborateur, M. Blankenhorn a déclaré que, sans que fut créé un organisme rigide, il conviendrait que les Alliés s'engagent expressément à consulter le gouvernement fédéral chaque fois que se poseraient des questions où les intérêts de l'Allemagne seraient en jeu.

M. Blankenhorn a insisté enfin pour que soient décidés et annoncés la disparition de la Haute-Commission et son remplacement par un conseil des Ambassadeurs. Mais les propos qu'il a tenus montrent que, dans l'esprit du chancelier, il s'agirait de remplacer les hauts-commissaires, non par un conseil dont l'existence serait officiellement reconnue et les pouvoirs bien définis, mais par des ambassadeurs normalement accrédités auprès du gouvernement fédéral et qui pourraient, lorsqu'ils le jugeraient nécessaire, se réunir pour traiter solidairement certaines questions. Parlant au comité militaire, M. Blankenhorn avait déjà laissé entendre qu'ambassadeurs ordinaires ou conseil des ambassadeurs étaient dans l'esprit des autorités fédérales une seule et même chose. Tout au plus, M. Blankenhorn concevrait-il ce conseil comme un organisme quadripartite, où le chancelier siégerait avec nos trois ambassadeurs Quand mon collaborateur lui a fait remarquer que cette conception n'avait aucune chance d'être retenue par les gouvernements alliés, M. Blankenhorn a insisté pour que ce conseil n'eut du moins ni

.../...

statut ni charte rigide.

Ainsi qu'en témoigne cette conversation, on voit, à mesure que passent les semaines, évoluer l'attitude et s'accentuer les prétentions du gouvernement fédéral. Je renvoie la-dessus aux indications de mon télégramme n° 1048/54. Tandis que M. Adenauer demandait à l'origine une déclaration alliée pour faciliter le vote des mesures militaires qui auraient été décidées d'un commun accord, étant bien entendu que les principes fixés dans cette déclaration n'entreraient en application qu'au fur et à mesure que seraient réalisés les divers stades de la participation de l'Allemagne à la défense occidentale, le Chancelier voudrait aujourd'hui obtenir des alliés un engagement écrit de modifier radicalement le régime d'occupation et réserver à plus tard la détermination de sa contre-partie militaire. C'est la thèse des "gages préalables" des "vorleistungen vorleistungen" que formule M. Schumacher et qui nous obligerait à faire d'abord un maximum de concessions politiques. Après quoi seulement, l'Allemagne consentirait à réarmer, si toutefois le Bundestag le voulait bien. Sautant les étapes, M. Adenauer voudrait d'autre part, que les représentants alliés ne fussent bientôt plus que des Ambassadeurs ordinaires, sans les pouvoirs exceptionnels que leur conférerait l'existence d'un conseil des ambassadeurs, officiellement constitué. Il demande enfin que les questions intéressant l'Allemagne soient traitées, dans le camp occidental, par une sorte de comité quadripartite où il siégerait

.../...

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

en partenaire égal.

Certaines de ces revendications risquent d'être encouragées par l'état d'esprit dans lequel se trouve actuellement mon collègue britannique. S'il penche maintenant, pour des considérations de politique générale, à ne pas précipiter le réarmement de l'Allemagne, sir Ivone Kirkpatrick souhaiterait cependant ne pas retarder la transformation du régime d'occupation. Préoccupé de ne pas recommencer l'erreur qu'ont faite à ses yeux les alliés après la première guerre, en ne s'attachant pas à renforcer auprès de l'opinion allemande le prestige de la république de Weimar, il voudrait que le gouvernement de la république fédérale apparut le plus tôt possible comme véritablement indépendant.

Les propos tenus par M. Blankenhorn confirment pleinement les observations que j'avais faites et les renseignements dont je disposais. Ils expliquent pourquoi j'ai cru indispensable de mettre quelques points sur quelques i à l'usage des journalistes anglo-saxons (et allemands) et pourquoi je me suis assuré de mon accord avec M. Mc Cloy quant au sens des recommandations de Bruxelles./.

FRANCOIS PONCET

J. H. 00710E (8)

EU-M

2/16/51

JD

DECHIFFREMENT

BONN, le 16 février 1951 à 18 h

reçu le 16 à 18 h 20

N° 1116/1119

Ci-at intéressant !

RESERVE SECRET

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du télégramme qui m'a été transmis sous le N° 807/812.

Je ferai mon profit des indications qui y sont contenues. Elles sont tout à fait conformes, d'ailleurs, à ce que je peux observer de l'attitude de Mon collègue britannique et savoir de ses pensées..

Sir Ivone nous avait déjà laissé voir qu'il n'était pas partisan d'abandonner le principe de l'Autorité suprême. Il m'est agréable d'apprendre que sa position, à cet égard, est celle du Foreign Office.

Malheureusement, les accords contractuels qui pourront être conclus sans toucher à ce principe ne sont pas très nombreux et ne seront pas faciles à établir.

Le libéralisme, la grande générosité dont le Foreign Office estime, d'autre part, qu'il y a lieu de faire preuve envers l'Allemagne fédérale dans le domaine des concessions politiques, son désir de ne pas lier ces concessions aux contributions effectives de la République de Bonn en matière militaire, m'inspirent plus de réserves.

Je crains, en effet, qu'en se montrant toujours disposé à accéder aux requêtes allemandes, à supprimer pratiquement la liste des industries interdites ou limitées, et l'O.M.S. par dessus le marché, à

.../..

remplacer les hautes commissaires par des Ambassadeurs, etc... sans rien demander en échange, le Foreign Office ne fasse qu'accentuer la propension naturelle des Allemands à exiger toujours davantage, et à ne rien donner en contre partie, à s'ancrer dans l'idée qu'on leur doit tout et qu'ils ne doivent rien.

Les décisions de la conférence de New-York ne sont pas encore appliquées que, déjà, celles de la conférence de Bruxelles sont considérées par eux comme dépassées.

Les concessions accordées, depuis un an et demi, n'ont pas valu aux alliés beaucoup de gratitude, et à l'Angleterre moins encore qu'aux autres. Il semble, au contraire qu'elles aient rendu plus pressants et plus arrogants, non seulement les partis d'opposition, mais le gouvernement lui-même, le Bundestag tout entier et la majorité de l'opinion publique. C'est la répétition d'un phénomène déjà observé entre les deux guerres.

Il n'est pas sûr que la restitution au gouvernement fédéral d'un maximum d'autorité et d'indépendance et l'installation de contingents alliés importants sur leur territoire, doivent désarmer les Allemands à nous offrir à eux-mêmes leur appui militaire. Un homme comme M. Schumacher, socialiste, rêve d'une armée allemande qui n'aurait d'obligation vis-à-vis de personne et qui serait libre d'agir en Europe comme un facteur indépendant.

Une restauration de l'unité allemande, telle qu'elle résulterait éventuellement de la conférence à quatre affaiblirait, peut-être, la résistance de l'Allemagne à la contagion soviétique, mais elle pourrait avoir aussi bien pour conséquence d'accentuer

ce réveil du nationalisme auquel nous assistons présentement.

Il nous faut, jusqu'à nouvel ordre, [illegible] traiter les Allemands avec réserve et de fermer nos oreilles à leurs revendications. Mais il serait, à mon avis, imprudent d'oublier les leçons du passé, comme si la mentalité allemande avait radicalement et définitivement changé, et de nous dessaisir prématurément de tout moyen de pression sur les Allemands, avant de les avoir engagés sans retour dans le camp occidental./.

FRANCOIS PONCET

Diffusion

Pres de la République

du Conseil

MM. MARCEL

DE LA TOURNELLE

CLAPPIER

DE BOURBON BUSSET

DUPLICATA

3

LU 4 15 ba4

Bonn W. (fait)

DUPLICATA 146

2/17/51

A.B.
Déchiffrement
sion : Pce-République-Pce Conseil
MM. Parodi - de la Tournelle
Clappier - de Bourbon Gasset
Duplicata - 3

LONDRES, le 17 février 1951 - 19 H 15
Reçu le 17 à 19 H 45
N° 842/50

RESERVE

Je me réfère aux tgs de Bonn n° 964/67, 1048/54 et 58 et mes tgs n° 510/17 et 787/92.

La confrontation des positions française et britannique sur le problème allemand tel qu'il se présente aujourd'hui incite à penser qu'en ce qui nous concerne il y a peut être lieu de réexaminer à la lumière des conversations de Bonn, des déclarations du Général Eisenhower et des nouvelles mesures britanniques, dans quelle mesure doit être appliqué le principe, affirmé à Bruxelles, qui lie le réarmement éventuel de l'Allemagne et l'évolution de son statut politique.

Le compromis sur le réarmement, péniblement élaboré par les suppléants et entériné à Bruxelles, n'avait été admis par nous que pour rendre possible la désignation du commandant suprême et parce que nous ne voulions pas être accusés de faire obstacle jusqu'à la conclusion d'un accord instituant une armée européenne, à la mise en train du réarmement allemand que nos partenaires déclaraient urgente. Le vent de panique qui soufflait depuis septembre étant tombé, ceux-ci admettent maintenant que, urgentes ou non, ces mesures ne sauraient intervenir à bref délai. Les malices un peu grosses de M. Adenauer et de ses collaborateurs ont achevé de les en convaincre.

De surcroit, les Britanniques sont manifestement soucieux sinon d'assurer les meilleures chances de succès à la conférence à quatre, du moins de ne pas susciter avant sa réunion d'insurmontables obstacles. Ils enten-

Sur 49-55/A1/414

AB 2.

dent donc s'en tenir, dans l'immédiat, au renforcement de l'autorité du Gouvernement de Bonn en vue de la [illegible] du [illegible] Gouvernement de l'Allemagne Orientale.

D'après les tgs de M. François-Poncet, la position de M. Mac Cloy est différente ; cependant, elle est déjà dépassée à Washington, puisque, dans l'affaire des industries limitées ou interdites nous trouvons les Américains en flèche et insistant pour une levée immédiate des contrôles dans ce domaine, sans la lier, en aucune manière, au problème du réarmement.

Les Anglais, en revanche, sont d'accord avec nous pour le maintien en toute hypothèse du principe de l'autorité suprême ; chez les Américains, il y a peut-être plus d'hésitation, mais pas assez pour qu'une ferme position franco-britannique ne les rallie pas sur ce point. Du côté allemand, nous savons que, sous une forme ou sous une autre, et jusqu'au jour où l'Allemagne aura recouvré sa pleine souveraineté et où l'égalité des droits - dont on lui a déjà fait miroiter la perspective - sera devenue une réalité nous devons nous attendre à des vagues successives de revendications, séparées par de brèves périodes de répit ; nous savons aussi, d'expérience, que pour les Allemands les avantages obtenus comptent peu en comparaison de ceux qui restent à réclamer.

A ces revendications, il n'est que trop clair que nos alliés auront tendance à faire droit et que nous ne les trouverons disposés à résister que sur quelques points essentiels où notre position est d'ailleurs très forte, tels que le principe de l'autorité suprême et les conséquences majeures qui en découlent.

Pouvons nous bloquer le développement d'une politique de concessions

en i ...

[illegible]

[illegible]

[illegible] insistant sur le lien établi à Bruxelles entre le réarmement et le relâ[illegible] [illegible] contrôles [illegible] courons-nous pas [illegible] prix, le risque de provoq[illegible] [illegible], par notre intransigeance, un résultat quelque pas paradoxal et fort différent en tout cas de [illegible] que nous poursuivons ?

Si [illegible] réarmement, que nous ne voulons pas [illegible] sinon dans le cadre de l'armée européenne, se trouve en effet lié à [illegible] concessions politiques qui sont, à la longue, inévitables, et que nos partenaires voudraient consentir sans beaucoup tarder, n'est ce pas le réarmement lui même qui va être remis au premier plan ?

Certes, je comprends les préoccupations de M. François-Poncet et les risques qu'il voit dans l'autre direction. Mais, si les Hauts-Commissaires se mettaient d'accord sur ce qui ne devra, en aucun cas, être abandonné [illegible] contrôles avant que l'Allemagne ait souscrit aux engagements que comportera la création de l'armée européenne, n'y aurait il pas avantage à envisager un plan de relachement progressif des autres contrôles, ~~tant~~ en dehors de toute considération de réarmement ?

Je pose des questions; je suis loin d'avoir en mains tous les éléments permettant d'y répondre ; mais je souhaiterais que le Département voulut bien revoir sous l'angle des préoccupations que j'expose, notre position à l'égard du problème allemand dans son ensemble, tant sous l'aspect politique sur le plan économique ou militaire, et sans omettre de faire entrer en ligne de compte cette inextricable affaire des industries limitées ou interdites, dont la solution devient chaque jour plus difficile et qui, dans l'[illegible] actuel des instructions de la délégation française, va nous mettre la semaine prochaine en très sérieuses difficultés vis-à-vis de nos partenaires américains./.

MASSIGLI

LU 4 15 ha 4 2/19/51

149

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES POLITIQUES

(E U R O P E)

19 février 1951

NOTE

A.s. Réarmement allemand et concessions politiques à faire à l'Allemagne.-

La conception de notre Ambassadeur à Londres, telle qu'elle est exposée dans son télégramme du 17 février, sur la position que nous devrions prendre en face du problème allemand, se ramène, semble-t-il, dans l'essentiel, à ceci: il importe de ne plus établir un lien, comme ce fut le cas, à Bruxelles, en décembre dernier, entre le réarmement allemand et les concessions politiques à faire à l'Allemagne. Si nous continuions à maintenir ce lien, nous risquerions de remettre au premier plan la question du réarmement de l'Allemagne, alors que nous avons tout avantage, pour le moment du moins, à ne pas précipiter les choses et à gagner du temps.

Tout d'abord, le vent de panique qui soufflait il y a quelques semaines est tombé.

Em 49-55/A1/914

D'autre part, mieux vaut laisser à l'armée européenne la possibilité, sinon de se constituer, du moins de marquer un certain progrès.

Ensuite, les conversations de Bonn ont fait apparaître, non seulement que les militaires allemands sortaient volontiers du cadre de Bruxelles en ce qui concerne les conditions dans lesquelles devrait se faire, à leur avis, le réarmement de leur pays, mais aussi que les dirigeants de l'Allemagne occidentale n'étaient pas prêts à s'engager aussi longtemps que, sur le plan politique, ils n'auraient pas reçu des satisfactions considérables.

Enfin, il y a la perspective de la Conférence à Quatre.

La situation se présente à nous dans des conditions d'autant plus favorables que ce sont les Allemands qui, par leur attitude même, apparaissent, aujourd'hui, comme responsables des délais apportés à leur réarmement. Il ne faudrait pas que le Gouvernement français, en s'accrochant au principe posé à Bruxelles, c'est-à-dire en subordonnant toutes concessions politiques nouvelles à faire à l'Allemagne au réarmement de celle-ci, déterminât les Anglais et les Américains à déclarer que, dans ces conditions, il convient à tout prix et au plus tôt de procéder à ce réarmement, car on ne peut laisser plus longtemps l'Allemagne dans l'état politique où elle est; à la veille de la Conférence à Quatre, il est indispensable, en effet, de renforcer son Gouvernement et d'accélérer son

.../.

intégration dans le bloc occidental.

Pour ces considérations, nous ne devons plus mentionner le réarmement; nous ne devons plus faire, expressis verbis, de la contribution allemande à la défense commune, une condition préalable à des modifications du statut de l'Allemagne. Nous devons, en revanche, faciliter, au lieu de nous y opposer, l'évolution politique de l'Allemagne, sans lien aucun avec le réarmement, sinon nous serons accusés d'avoir cherché un prétexte pour différer cette évolution et ce prétexte, on peut, à tout moment, nous le retirer.

Dans le domaine politique, l'idée fondamentale serait d'octroyer aux Allemands tout, ou presque tout, étant entendu toutefois, que resteraient intacts le principe de l'autorité suprême et les conséquences majeures qui en découlent. Les Anglais seraient maintenant pleinement d'accord avec nous pour penser que le maintien de ce principe est d'une importance capitale. Il s'agirait d'en convaincre les Américains. Il s'agirait aussi d'en convaincre les Allemands; M. Adenauer n'a pas manqué, en effet, dès le lendemain des réunions de Bruxelles, de souligner que le problème de l'autorité, autrement dit de la souveraineté, revêtait, pour lui, une signification toute spéciale; son insistance même à cet égard a montré que l'on avait vu juste, à Paris, lorsque l'on y avait pris position,

.../.

- * -

la manière la plus catégorique en faveur de la sauvegarde
d'une pareille notion.

Quoi qu'il en soit, il semble que le Gouvernement fran-
çais pourrait se déclarer disposé :

d'une part, à rompre - tacitement - le lien existant
entre le gouvernement allemand et les concessions politiques
faites à l'Allemagne ;

d'autre part, à s'engager, progressivement et par étapes
dans la voie de larges concessions politiques, étant entendu
que serait maintenu le principe de l'autorité suprême./.

Réarmement — A — 15 — Isa 4 2/22/51

154

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

PARIS, le 22 Février 1951 - 15 h.

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES POLITIQUES.-

EUROPE

à Communiquer

LONDRES 3270/3272

BONN 959/961

WASHINGTON 1859/1861

Je me réfère à votre télégramme N° 842/850.

Les considérations que vous avez développées sur l'opportunité de détendre le lien établi à Bruxelles entre l'octroi de nouvelles concessions politiques au gouvernement de Bonn et la participation de l'Allemagne à la défense commune ont retenu toute mon attention; on peut, en effet, soutenir qu'en subordonnant le relâchement des contrôles au réarmement allemand nous risquons de précipiter celui-ci. Au surplus, l'attitude que vous préconisez présenterait, à certains égards , l'avantage, dans l'immédiat, de faciliter nos rapports avec les Américains et les Britanniques du fait que nous nous départirions d'une attitude qu'ils jugent souvent réticente.

Je n'en estime pas moins que, si nous abandonnions trop rapidement celles de nos positions auxquelles nous pouvons encore renoncer sans remettre en cause le fondement même du régime d'occupation, nous nous trouverions bientôt placés dans une situation telle que nous n'aurions plus rien à offrir aux Allemands, sinon précisément l'autorité suprême elle-même. C'est sur elle que porterait alors la négociation et nous pourrions redouter que nos Alliés, afin d'obtenir une participation militaire allemande, n'en fassent bon marché beaucoup plus aisément qu'aujourd'hui et il serait à craindre en même temps que nous ne disposions plus de moyens de pression ou d'échange suffisants pour aménager le réarmement allemand suivant les modalités auxquelles nous tenons. DIPLOMATIE p.o.

PARODI

EG 49-55/A1/914

Note de M. Ayrault

14 Avril 45
=1951

4/14/51

CRITIQUE DE LA SOLUTION PROPOSEE PAR LA CONFERENCE DE PARIS.

1. En prévoyant que la participation allemande à la défense occidentale sera organisée dans le cadre d'une Communauté européenne, nous nous assurons un maximum de garanties contre la renaissance du militarisme allemand. Cette solution ne comporte en effet ni une armée allemande, ni un Etat-Major général allemand. L'Allemagne ne possèdera donc pas un instrument militaire dont elle pourrait un jour user à sa guise, par exemple pour réunifier son territoire par la force.

Les unités européennes dépendent, pour leur commandement, pour leurs approvisionnements, pour leur financement, leurs armements, leur appui tactique, d'échelons supérieurs intégrés. Elles ne peuvent donc être utilisées par un pays pour satisfaire des ambitions purement nationales.

2. Cette solution assure l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe de l'Ouest. Le plus grand danger pour la paix est la création d'une Allemagne totalement indépendante, qui pourrait soit jouer le rôle d'arbitre entre l'Est et l'Ouest, soit s'unir à la Russie pour la domination mondiale. L'Allemagne ne peut jouer ce jeu que si elle a la libre disposition des ressources industrielles de la Ruhr et d'une Armée. Le Plan Schuman et le Plan de l'Armée européenne ne lui permettraient pas de renouveler ses tentatives passées. En fait, si ces deux plans sont ra-

FU 44-55/A11/77

tifiés par les Parlements, l'Europe sera née car il sera impossible de ne pas compléter immédiatement par un projet politique les deux projets économique et militaire qui auront été mis en vigueur. La Fédération politique serait impossible à réaliser si elle n'était précédée par les Traités qui intègrent dans l'Europe les ressources industrielles et militaires allemandes. Une Allemagne dominée de nouveau par ses industriels et ses généraux ne consentirait pas à devenir un associé au sein d'une Communauté politique européenne.

3. Dans cette association, la France sera, dès le début, le leader. Non seulement elle aura pris l'initiative, mais encore, en raison de l'importance initiale de ses Forces, elle pourra revendiquer pour ses nationaux des postes importants de direction, notamment celui du Chef de l'Etat-Major de l'Armée européenne.

4. La solution européenne permet d'éviter des liens directs entre militaires allemands et américains. Ces relations devront passer par l'intermédiaire de l'Autorité européenne qui, notamment, règlera les questions d'aide extérieure en matériels et en finances. Si, au contraire, une armée allemande rattachée à NATO était créée, elle deviendrait rapidement la préférée du Pentagone. L'Armée française aurait alors pour principale mission de surveiller les mouvements de l'Armée nationale allemande. Il n'y aurait pas addition de forces, mais neutralisation.

5. Sans Communauté européenne de défense, l'armée allemande recevrait le matériel moderne nouvellement construit aux Etats-Unis alors que les 10 divisions françaises actuellement en formation devraient se contenter, ayant été mises sur pied antérieurement, des surplus d'armements anciens en provenance du PAM. Au contraire, le Commissaire européen aurait pour mission d'assurer l'homogénéité des armements des unités européennes.

6. Le patriotisme national ne serait pas éliminé par cette solution. Un patriotisme européen élargi lui serait ajouté. Une émulation désirable serait introduite entre les éléments formant la Force européenne.

7. La solution européenne est la seule qui permette, sans graves dangers, de traiter sans discrimination la participation allemande à la défense commune. Or, si ce principe d'égalité n'est pas accordé, on ne voit pas comment le Chancelier Adenauer pourra obtenir de son Parlement les votes nécessaires à la participation allemande.

8. La contribution allemande à une Communauté européenne ayant des objectifs de défense bien déterminés est moins provocante à l'égard de l'U.R.S.S. que la constitution d'une armée nationale allemande.

9. Si des principes concernant la production des armes et l'établissement d'un programme de production européen sont retenus, la standardisation sera assurée et une économie sensible

pourrait en résulter au bénéfice des budgets des pays participants. Les formules de NATO sont, dans ces domaines, entièrement inopérantes.

10. Sans doute, psychologiquement, le fait que l'Armée française se sera elle aussi "européanisée" pourra heurter les esprits et amener des réactions. Mais tel est le prix que nous devons payer pour nous assurer les avantages de la solution envisagée.

11. On a dit également qu'une telle solution amènerait des complications et des délais. Cela est vrai si on cherche à appliquer immédiatement et sans transition toutes les règles de la Communauté européenne de défense. Mais il est évident qu'une période transitoire sera nécessaire, au cours de laquelle ces règles seront appliquées progressivement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

128

4/23/51

AIRES ETRANGERES
24 AVR 1951
SECRÉTARIAT

JSD
IRECTION GENERALE
ES AFFAIRES POLITIQUES
EUROPE
Direction d'Europe Centrale

PARIS, le 23 Avril 1951 23 Heures

H.C.R.F. BONN 3743-52

Communiqué Londres 6503-12
Suppléants 3962-73
par courrier (Washington 3992
(Vienne 445

Je me réfère à votre télégramme N° 2329.

Les discussions récentes au sein du Comité Spécial, au sujet d'une référence éventuelle à l'article 59, paragraphe 2 de la loi fondamentale, font, en effet, apparaître une divergence profonde entre les différentes délégations sur la nature même des arrangements contractuels qui devront se substituer au Statut d'occupation.

La question qui se pose est, en réalité, de savoir si les Alliés entendent donner à l'ensemble de ces arrangements le caractère d'un règlement de paix de facto avec l'Allemagne fédérale.

Si ces arrangements sont considérés comme des actes intergouvernementaux, c'est-à-dire comme des traités internationaux, il est clair, ainsi que notre délégation l'a fait observer, que le régime d'occupation subira une transformation radicale, les Gouvernements des puissances occupantes reconnaissant désormais qu'en Allemagne même ils se trouvent placés, vis-à-vis du Gouvernement fédéral, dans la situation de Gouvernements étrangers.

Il s'ensuivrait que les trois Gouvernements devraient placer l'occupation elle-même sur une base contractuelle, en concluant avec le Gouvernement fédéral un traité sur le modèle du traité anglo-égyptien.

Autrement dit, si l'on admet la thèse anglo-saxonne, on est conduit à la formule d'un arrangement contractuel, en vertu

Eu 49-55/A1/916

duquel le Gouvernement fédéral reconnaîtrait aux trois Puissances le droit de faire stationner des troupes en Allemagne, en même temps que certains pouvoirs corrélatifs à ce stationnement.

Une des conséquences de cette situation serait que les litiges éventuels pourraient être portés devant la Cour de La Haye.

Il serait en outre difficile, dans une telle hypothèse, de refuser aux Etats Alliés intéressés d'accéder à ces arrangements, ceux-ci pouvant légitimement prétendre à participer effectivement à un règlement, qui aurait toutes les apparences d'un règlement de paix. En fait, la Délégation britannique au Groupe de Travail de Londres a déjà présenté sur la procédure à suivre au sujet de la consultation des Etats Alliés intéressés, une proposition qui prévoit précisément l'accession de ces Etats à certains des arrangements contractuels.

Pareille attitude est contraire à l'esprit des décisions de Bruxelles, que nous interprétons comme excluant toute modification du principe même de l'occupation ainsi que l'éventualité d'un règlement de paix séparée avec l'Allemagne de l'Ouest.

Sur ce dernier point, nous considérons que la position définie par les trois Ministres en Mai 1950 a été confirmée par le passage de la Directive de Bruxelles précisant que les problèmes relevant du règlement de paix seront exclus des contrats.

Il est superflu d'insister sur le fait que, dans la conjoncture internationale actuelle, il importe plus que jamais d'éviter de donner l'impression que nous entendons suivre en Allemagne une politique analogue à celle que suggèrent les Etats-Unis en ce qui concerne le Japon.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que certains indices inquiétants apparaissent, dans les positions défendues par nos Alliés. Ceux-ci semblent notamment enclins à interpréter la Directive de Bruxelles comme n'excluant des contrats que les problèmes qu'il est impossible de résoudre dans ce cadre, et paraissent tentés de considérer que cette formule s'applique uniquement à la question des frontières.

Il est significatif, de ce point de vue, que la proposition américaine relative à l'Autriche fasse allusion à la possibilité de conclure des contrats contenant des conditions qui seraient normalement inscrites dans un règlement de paix. Ce document souligne d'autre part qu'il sera difficile de demander au Gouvernement fédéral de souscrire à certaines des clauses du Traité autrichien, comme les articles 6 et 16bis, qu'il pourrait répugner à accepter. On s'orienterait, dans ces conditions, vers un règlement de paix de fait avec l'ALLEMAGNE fédérale, duquel serait précisément absente toute clause restrictive ou toute condition susceptible d'indisposer l'opinion allemande.

Indépendamment même du fait que le Gouvernement de la République fédérale ne peut pas être considéré par nous comme habilité à trancher définitivement les questions qui restent encore à résoudre entre l'Allemagne et les Alliés, il est clair que ni la situation de ce Gouvernement, ni la conjoncture politique ne se prêtent à un règlement définitif. Il importe d'en tenir compte en marquant clairement que les engagements contractuels constituent une phase nouvelle de l'occupation et non un substitut de règlement de paix, et en maintenant intact notre droit à élaborer, le cas échéant, le règlement en question.

En fonction de ces considérations, aucune équivoque ne doit subsister entre nous et nos Alliés sur la question essentielle de la nature des arrangements contractuels. Ces contrats ne doivent pas dépasser le cadre des rapports entre les autorités alliées et les autorités allemandes et ne doivent, en aucune façon, empiéter sur les problèmes entrant normalement dans le cadre d'un règlement de paix. L'exemple donné par la Délégation britannique, en ce qui concerne la question des dettes, ne contredit nullement ce principe. Il n'est nullement contestable que des accords internationaux bilatéraux et multilatéraux peuvent être conclus avec le Gouvernement fédéral sur des questions n'intéressant pas directement l'occupation. La question des dettes a fait l'objet d'un tel accord, qui d'ailleurs ne faisait aucune allusion au maintien ou à l'abandon du pouvoir réservé. Les intérêts étrangers pourraient donner lieu à des accords analogues.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

Toutefois, le contrat par lequel nous abandonnerions le pouvoir réservé en échange d'un engagement du Gouvernement allemand de conclure les accords en question (traités d'établissement et les Etats intéressés par exemple) n'aurait pas le caractère d'un traité international et ne devrait contenir aucune clause d'accession.

Si nos Alliés se montrent disposés à préciser, le moment venu, au Gouvernement fédéral que les arrangements contractuels ne constituent pas des traités internationaux, nous pourrions, sous réserve d'une rédaction satisfaisante de la formule initiale de ces instruments, accepter éventuellement la formule suivante concernant la procédure d'approbation par le Bundestag : "Les accords contractuels requerront sous forme de loi fédérale, et par analogie avec l'article 59, paragraphe 2 de la Constitution, l'agrément ou la participation des corps publics ayant compétence en matière de législation fédérale"./.

SCHUMAN

4/27/51

LE GÉNÉRAL PAUL ELY

93

TRES SECRET
PERSONNEL

Washington 27 Avril 1951

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai été très heureux de recevoir votre lettre du 10 Avril et de connaitre vos préocupations qui correspondent d'ailleurs aux miennes .

Je suis touché de votre confiance, et je voudrais essayer de vous répondre d'une manière aussi complète, aussi large et aussi précise que possible .

Il est incontestable que certains milieux américains , particulièrement dans l'armée de l'air, quelquefois au State Department, et au Congrès, en sont arrivés, devant les manifestations répétées de l'expansion communiste, à considérer la guerre comme inévitable ~~. J'ai~~ même connu des ~~p[illegible]~~ de la guerre préventive, certains d'ailleurs, pour cette raison même, ayant été écartés des postes importants qu'ils occupaient .

Cependant, je suis convaincu que l'opinion publique américaine, comme celle des dirigeants, est pénétrée d'un profond désir de paix et garde l'espoir fervent que la guerre pourra être évitée .

J'en vois par exemple la manifestation dans le fait que l'économie du pays ne se transforme pas autant qu'on le dit ou qu'on le croit en économie de guerre . L'Administration fait au contraire tous ses efforts pour limiter au strict nécessaire la mobilisation industrielle et le Congrès s'efforce de réduire les conséquences de l'adoption du service militaire obligatoire .

Ceci écarte, à mon avis, la conception d'une "guerre payante" contre-partie de grands sacrifices

Son Excellence Monsieur R. Massigli
Ambassadeur de France à Londres

économiques et financiers, même si beaucoup estiment que l'effort de réarmement actuel est un bienfait pour une économie peut être menacée de crise .

Quoiqu'il en soit, il me parait assuré que les Etats Unis ont l'intention, si l'U.R.S.S. leur en laisse le loisir, de mettre sur pied un appareil militaire qui, sans être trop pesant pour l'économie américaine, et en tenant compte du rétablissement escompté du potentiel économique et militaire des Nations Atlantiques , devrait permettre d'exiger de l'U.R.S.S. l'abandon de ses projets de domination mondiale . Pour l'instant les mesures qu'ils prennent visent avant tout à combler le vide militaire actuel de l'Europe occidentale, sans provoquer d'intervention soviétique et en profitant du répit que procure encore estime-t-on , la menace de la bombe atomique .

En toute hypothèse se poserait toujours le délicat problème d'apprécier le moment où l'U.R.S.S. pourrait être amenée à composer . Il serait dangereux de laisser cette appréciation aux seuls américains .

Ce risquerait en effet de se trouver devant une Amérique dont le fond de la politique serait de créer un déséquilibre de forces au profit de l'ouest afin d'imposer, sans faire la guerre, sa paix à la Russie ; alors que la conception de l'Europe est évidemment bien différente : réaliser un équilibre de forces lui permettant de ne plus être à la merci des Soviets . On pourrait presque dire, quoique ce soit une vue bien simplifiée de la question , que l'Europe cherche avant tout à maintenir la paix , alors que les Américains cherchent peut-être à obtenir une victoire sans guerre .

Or l'Europe n'imposera sa conception que si son apport à l'organisation de défense occidentale est considéré comme essentiel . Nous n'en sommes pas là, et c'est cela qui est grave .

J'en arrive ainsi à penser que le vrai motif d'inquiétudes tient essentiellement dans la faiblesse de l'Europe , non pas seulement vis à vis de l'U.R.S.S, mais je dirais presque surtout vis à vis des U.S.A. eux-mêmes . Les Américains mènent actuellement, seuls, le jeu de la politique mondiale sans posséder l'expérience ni la maturité nécéssaires à la conduite de cette politique .

Je pense très sincèrement, et je crois répondre à l'une de vos préoccupations, que les Anglais, pas plus que nous, ne croient en la fatalité de la guerre. Si, outre les efforts qu'elles se doivent de faire dans le domaine du réarmement, la France et l'Angleterre consentaient à cesser leurs vaines querelles, fondées souvent sur de ridicules questions de prestige qui n'ont plus leur place à l'heure actuelle, elles reprendraient ensemble dans les affaires mondiales la place qui leur est réservée, et le monde retrouverait son équilibre.

Vous savez à quel point j'ai toujours pensé que le Pacte de l'Atlantique ne prendrait sa vraie valeur que comme complément du Pacte de Bruxelles. Or trop souvent il a servi chez nous de prétexte pour "tuer" l'esprit même de Bruxelles.

Pour en revenir à notre faiblesse, je crois vraiment qu'il suffirait de 20 à 30 divisions françaises ce qui n'est nullement au dessus de nos possibilités, pour modifier les données du problème...

C'est justement cette faiblesse de l'Europe qui pousse les Etats Unis à mettre l'accent sur la menace atomique pour interdire à l'U.R.S.S. d'ouvrir les hostilités. C'est parce que l'Europe n'a pas encore pu constituer de rideau de protection défensive que les Etats Unis portent leur effort sur un système de protection à base d'action stratégique et à caractère offensif. Ce système leur permettrait à l'inverse de ce qui s'est passé en 1914 et en 1939, d'être en mesure, si la guerre éclatait, d'agir offensivement, dès le début, au coeur même du pays ennemi. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre, je crois, cette politique de bases aériennes qui finit par prendre la forme d'une politique d'encerclement.

Je sens avec vous tout ce que cette conception peut présenter de danger pour la paix. Mais je persiste à penser que les Etats Unis ne chercheront pas à frapper les premiers. Tant au Pentagone qu'à la Maison Blanche, je crois qu'on est décidé à éviter toute action susceptible de faire porter aux Etats Unis la responsabilité d'un déclenchement de la guerre.

L'élimination de Mac Arthur me parait un signe favorable ....L'attitude que les Etats Unis adopteront dans les semaines qui viennent, en face de l'offensive chinoise actuelle, sera un test peut-être décisif .

Par ailleurs je ne pense pas que l'action des agents américains dans les Balkans soit la manifestation d'une volonté de guerre . Je suppose plutôt qu'ils désirent miner par tous les moyens l'outil offensif soviétique . Un soulèvement intérieur qui permettrait à l'Albanie de s'évader de l'emprise russe priverait l'U.R.S.S. de l'utilisation de la base sous-marine albanaise . Un mouvement en Bulgarie pourrait faire tache d'huile chez les satellites et donnerait suffisamment d'ennuis aux dirigeants soviétiques pour leur enlever le désir de progresser vers l'ouest .

J'aurais voulu, Monsieur l'Ambassadeur, vous parler également du problème allemand pour lequel, je crois, l'opposition de nos vues est plus apparente que réelle .

J'aurais voulu aussi vous parler de la question de la Méditerranée qui a fait l'objet d'un de vos télégrammes d'observation sur les directives qui m'ont été adressées . Je puis tout de même vous dire que je suis pleinement d'accord avec votre point de vue , ce qui rend d'ailleurs assez délicate la négociation que je mène ici .

J'aurais voulu aussi vous donner des raisons d'espérer malgré les difficultés que l'on rencontre, surtout à Paris, et qui résulte souvent de malentendus, d'entêtements ou d'incompréhensions .

Mais cette lettre a déjà été bien longue....
Surtout je pense, au cours de l'été, faire une tournée en Europe et j'espère avoir à cette occasion la possibilité de m'entretenir avec vous de tous ces problèmes .

ARCHIVES

JS/BQ

ÉTRANGÈRES

REMENT

DIRECTION GENERALE
AFFAIRES POLITIQUES

EUROPE
--
s-Direction d'Europe Centrale

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

E

15 MAI 1951 PARIS, le 15 Mai 1951.

MINUTE A TOURNER PAR LE CHIFFRE LE 18 MAI 1951

AU SECRÉTARIAT DU MINISTÈRE

Réservé

LONDRES 7644-48
WASHINGTON 4639-43

Communiqué : BONN.

Le Département a eu connaissance du compte-rendu d'un entretien récent entre M. Von Blankenhorn et l'un des collaborateurs de M. Mac Cloy sur la question de la reconnaissance de la République Fédérale comme Etat souverain, et celle du maintie de l'autorité suprême.

Après avoir affirmé que les idées du Chancelier en la matière étaient quelque peu brumeuses, M. Von Blankenhorn aurait déclaré qu'on reconnaissait pleinement du côté allemand qu'en l'absence d'un règlement de paix il serait impossible de rétablir de jure la souveraineté allemande. Il aurait ajouté que la Chancellerie Fédérale était ~~pleinement~~ consciente de la nécessité où se trouvaient les Alliés de conserver l'autorité suprême jusqu'à un tel règlement, ne serait-ce qu'afin de ~~xxxxx~~ rester en mesure de donner effet à la garantie donnée à la République Fédérale à New York en septembre dernier. Après avoir également écarté l'hypothèse d'une transformation contractuelle de la

...

J H 007111 (4) (26429)

notion d'autorité suprême, le plus proche collaborateur du Chancelier a indiqué que le Gouvernement Fédéral souhaitait seulement que l'exercice de l'autorité suprême soit limité le plus possible et ne soit invoqué qu'en cas d'urgence. De cette façon, le Gouvernement allemand jouirait d'une autonomie interne quasi complète, ce qui serait de nature à donner à l'opinion allemande les satisfactions qu'elle recherche. Il a marqué que, de ce point de vue, il y aurait sans doute intérêt à ne pas faire mention expresse du maintien de l'autorité suprême dans les arrangements contractuels.

M. Von Blankenhorn s'est défendu d'attacher une importance particulière à la notion de souveraineté. Le Gouvernement fédéral, a-t-il dit, s'est au contraire déclaré partisan d'une Fédération européenne, qui permettrait de dépasser la notion de souveraineté nationale.

A la fin de l'entretien, M. von Blankenhorn est revenu spontanément sur une conversation qu'il avait eue précédemment sur le même sujet avec M. de Guiringaud, et au cours de laquelle il avait exposé des idées entièrement différentes (télégramme de Bonn n° 1057/1067 du 14 février, qui vous a été communiqué ~~sous le n°~~ le 16-2-51) Il a apparemment essayé de corriger l'impression que ses déclarations d'alors avaient pu produire en précisant que celles-ci remontaient à un moment où le Chancelier lui-même n'avait pas encore eu l'occasion d'étudier toutes les implications juridiques et politiques de ces problèmes et qu'il avait, en conséquence, mis l'accent

...

15/5/1951
243

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

LONDRES
WASHINGTON.
-3-

CHIFFREMENT

principalement sur la nécessité de traiter la République fédérale comme un partenaire égal en droits.

Il est évidemment difficile de faire dans ces déclarations la part de la tactique. Il est cependant remarquable qu'un porte-parole autorisé de la Chancellerie estime utile ou opportun de prendre actuellement devant un Américain, sur le problème essentiel de l'autorité suprême, des positions singulièrement proches des nôtres.

Je vous serais obligé de bien vouloir conserver un caractère secret aux indications qui précèdent, et qui ont été transmises au Département à titre confidentiel ./.

F. Seydoux.

J. H. 007111. (A) (26429)

CA/BQ

5/18/51

DIRECTION GENERALE
des
AFFAIRES POLITIQUES

EUROPE

Sous-Direction d'Europe Centrale

NOTE POUR LE PRESIDENT

- : -

/s. Accords
contractuels avec
la République
Fédérale d'Allemagne.

- I - Les premières discussions au sein de la Haute Commission, au sujet des accords contractuels, font apparaître trois points principaux de divergence entre les Alliés.

1. Présence et entretien des troupes alliées en Allemagne, y compris la question des frais d'occupation.

Ces questions sont soulevées au chapitre II de la liste soumise aux Allemands et sont résumées par ceux-ci sous l'expression globale "Truppenvertrag". Celle-ci implique que la présence et l'entretien des troupes alliées, considérées non plus comme troupes

...

Eu 49-55/A1/916

- b) deuxième tranche : frais correspondant aux troupes supplémentaires de sécurité. Ils pourraient être établis après accord avec les autorités fédérales.

- c) troisième tranche : frais correspondant à la création de troupes allemandes.

Cette suggestion, qui jusqu'ici n'a pas été retenus par le Ministère de la Défense Nationale, serait peut-être susceptible de fourn r la base d'un compromis.

2. Désarmement et démilitarisation. (Questions évoquées au chapitre I de la liste soumise aux Allemands).

Anglais et Américains semblent disposés à placer ces questions sur une base contractuelle, sous la seule réserve des recherches atomiques, que les Américains souhaitent garder sous le contrôle unilatéral.

Notre préoccupation essentielle, à cet égard, doit être le maintien de l'O.E.S., sous réserve d'une modification de sa charte. Nous avons donc à rester fermes actuellement sur le maintien de pouvoirs unilatéraux dans ce domaine, principalement en ce qui concerne la recherche scientifique, qui fournira le meilleur argument vis-à-vis des Anglo-saxons en vue du maintien d'un système efficace de contrôle.

...

Godesberg, - 8 Sep. 1951

AB/OvT

N°. 1875 /EU

L'Ambassadeur de France
Haut Commissaire de la République
en Allemagne

à

Son Excellence Monsieur Robert SCHUMAN
Ministre des Affaires Etrangères
DIRECTION D'EUROPE

A/s. Entretien d'adieux de
M. Leroy-Beaulieu avec
le Chancelier fédéral.

J'ai signalé qu'à l'occasion du départ définitif de Bonn de M. Leroy-Beaulieu, le Chancelier fédéral lui avait accordé audience, et j'ai déjà rapporté les lignes essentielles de leur conversation.

P.J.
1

Le Département lira certainement avec intérêt le compte-rendu détaillé que m'a fait M. Leroy-Beaulieu de cet entretien et que j'annexe à la présente dépêche./.

Signé: Armand BERARD

EU 49-55/All/78

COPIE

9

OBJET: Entretien avec M. Adenauer.

J'ai fait hier, avant de quitter définitivement l'Allemagne, une visite d'adieu au Chancelier. M. Adenauer, dont l'état de santé m'a paru excellent après ses vacances en Suisse, m'a reçu très aimablement. Il paraissait détendu, optimiste et visiblement satisfait de l'accueil que lui avait fait, dans la matinée, la fraction parlementaire du Parti C.D.U. devant laquelle il avait exposé les grandes lignes de sa politique.

Le Chancelier m'a entretenu tout de suite des négociations de Washington sur l'Allemagne. A son avis, il fallait, maintenant, "aller vite" si les Alliés voulaient recueillir tout le bénéfice du geste qu'ils vont accomplir. Un contre projet aux accords contractuels, proposé par le Gouvernement fédéral, avait l'accord du Haut Commissaire américain et de son Gouvernement et Sir Ivone Kirkpatrick s'était déclaré, à titre personnel, d'accord également sur son contenu; mais il se heurtait encore à certaines objections du côté français en ce qui concerne principalement la question de l' "Autorité Suprême". Or, c'était, de l'avis du Chancelier, la question cruciale sur laquelle il ne pouvait céder sans compromettre son autorité en Allemagne et s'exposer à se voir désavouer par le Parlement Fédéral. Il reconnaissait volontiers que dans certaines éventualités, les Alliés pouvaient être amenés à reprendre le Pouvoir suprême en Allemagne. Ils pouvaient le faire en cas d'agression extérieure ou intérieure, et même en cas de troubles graves, en vertu de la notion admise en droit allemand de "Notwehr". M. Adenauer a beaucoup insisté sur ce point qu'il résume dans cette formule: "Il faut tuer l' "Autorité Suprême" des Alliés, quitte à la laisser ressusciter en cas de besoin".

Je lui ai répondu que c'était là une question qui n'était pas de ma compétence, mais que je ne voyais pas quel titre juridique les Alliés pourraient invoquer pour reprendre l'Autorité Suprême dans l'hypothèse où un Gouvernement allemand leur contesterait ce droit. Le Chancelier m'a fait valoir que dans cette éventualité, il y aurait rupture de contrat de la part du Gouvernement allemand et que les Alliés, se trouvant en fait en Allemagne, pourraient reprendre le pouvoir entre leurs mains. M. Adenauer a ajouté, à plusieurs reprises, que c'était là une question capitale. "Je ne comprends pas bien la façon d'agir des Français; ils veulent toujours marcher à petits pas, alors que dans certaines circonstances, il faut savoir sauter!". J'ai répondu qu'il y avait parfois des sauts périlleux.

.../...

J'ai dit, alors, au Chancelier, que je voulais, à mon tour, lui faire part de mon appréhension devant l'incompréhension dont l'opinion allemande faisait preuve dans la question des frais d'occupation et de la contribution de l'Allemagne à la défense. Le Parlement, et même le Ministre des Finances déclaraient insupportable la charge de 7 milliards de DM actuellement imposés à l'Allemagne au titre des frais d'occupation pour l'exercice en cours. Or, cette charge était inférieure à 7 % du revenu national allemand. J'avais pu, dans l'exercice de mes nouvelles fonctions de Président du Bureau Economique et Financier du N.A.T.O., me rendre compte de l'effort fait par les différents pays membres de l'Alliance atlantique; les charges assumées par les Etats-Unis, la France et l'Angleterre étaient déjà très supérieures à celles que l'Allemagne déclarait ne pouvoir supporter. Il me paraissait difficile de concevoir que, si le projet d'armée européenne était mis sur pied, l'Allemagne ne fût pas appelée à supporter des charges égales à celles de ses co-associés. Or, aucun effort ne paraissait fait pour habituer le public allemand à cette idée, bien au contraire. Il était dangereux de laisser croire à l'opinion allemande qu'un changement du régime de l'occupation et l'admission de l'Allemagne dans une communauté de défense se traduiraient par un allègement de ses charges; celles-ci me paraissaient au contraire devoir être accrues par le "Lastenausgleich" auquel il faudrait alors procéder. Le Chancelier m'a répondu que l'Allemagne avait à faire face à des charges spéciales du fait des réfugiés. J'ai fait valoir que ceux-ci n'étaient pas seulement un passif, mais également un actif puisqu'ils étaient, en grande partie, déjà intégrés dans l'économie allemande et contribuaient ainsi à augmenter le revenu national.

M. Blankenhorn, qui assistait à la dernière partie de l'entretien, m'a dit, en me raccompagnant, que cette question le préoccupait personnellement beaucoup, et il m'a demandé si nous ne pourrions pas lui communiquer les chiffres des dépenses d'armement des autres pays afin que le Gouvernement puisse en faire état auprès du Parlement et de l'opinion publique. Je lui ai dit que je ne pourrais le faire sans consulter les Autorités françaises et alliées./.

AFFAIRES ETRANGERES
17 OCT 1951
SECRETARIAT

DUPLICATA

DECHIFFREMENT

RICTEMENT SECRET

ESERVE

BONN, le 16 Octobre 1951 à 21 h. 35
Reçu le 16 " " 1" à 22 h. 10
N° 7125/37

Je me réfère à mon télégramme n° 7112.

Voici en quels termes M. Ernest LEMMER, l'un des Chefs de la CDU de Berlin et le rédacteur en chef du KURIER a raconté cet après-midi à M. BERARD l'entretien qu'il a eu le 12 Octobre avec le ministre des affaires étrangères du Gouvernement de Pankow, M. Georg Dertinger.

Vendredi matin, de bonne heure, M. LEMMER a été appelé au téléphone par un ami qui lui a demandé de passer le voir à midi pour une conversation qui l'intéresserait. M. LEMMER s'étant enquis de quoi il s'agissait, son interlocuteur a refusé de lui en dire plus long, mais l'a prié instamment de répondre à son invitation. S'étant rendu à midi à Charlottenburg, il a trouvé dans le salon de son ami M. Dertinger qu'il connaissait intimement avant 1945. Celui-ci lui a tendu la main avec une cordialité démonstrative et lui a dit qu'il avait besoin de lui parler. Il a précisé aussitôt que cette rencontre avait été organisée avec l'assentiment de Grotewohl et de Fuschke.

"Nous avons cru nécessaire, lui a-t-il dit, d'attirer ton attention sur l'importance et la sincérité de l'offre de Grotewohl. Nous ne saurions trop en souligner la portée. Notre proposition a été faite à l'instigation des autorités les plus haut placées du Kremlin. Nous sommes sûrs de ne pas être désavoués et de voir approuver en la matière toute position que nous adopterons. Le Kremlin veut parvenir à une détente en Allemagne et à la réunification du pays. Il est disposé à faire, à cette fin, de larges concessions. Il nous a donné toute autorité pour fixer, dans une réunion avec des représentants de l'Allemagne occidentale, les conditions dans lesquelles serait réalisé un plébiscite. Moscou est prêt à accepter une consultation populaire suivant les concep-

...../.....

Europe 1949-55 / Allemagne 301

ceptions occidentales, avec les garanties que souhaitera la République fédérale. Il est prêt également à voir se constituer pour l'ensemble de l'Allemagne, à la suite de cette consultation, un Gouvernement démocratique dans le sens occidental. Nous savons le sort qui nous attend en pareil cas. Nous avons conscience que nous serons réduits au rôle de chefs d'une opposition sans influence, mais, nous préférons encore cette éventualité à la continuation de la situation actuelle. Le Kremlin approuvera l'accord auquel nous serons arrivés avec l'occident. Il ne pose qu'une seule condition mais qui est pour lui fondamentale ; c'est que la République fédérale renonce à la mise en oeuvre des décisions de Washington."

M. LEMMER aurait répondu à son interlocuteur que le Gouvernement de Pankow ne devait se faire sur ce point aucune illusion et que jamais l'Allemagne occidentale n'accepterait pareille condition.

M. DERTINGER se serait montré très frappé du ton catégorique que M. LEMMER avait donné à son affirmation. Il lui a dit qu'il en était d'autant plus étonné et préoccupé que les articles du Kurier étaient suivis avec attention à Pankow, à Karlshorst et qu'on reconnaissait, du côté oriental, qu'ils témoignaient de compréhension pour les nécessités qui s'imposaient aux gens de l'Est, et d'un désir sincère d'éviter une catastrophe. Etant resté un moment silencieux, M. Dertinger a poursuivi :

"As-tu lu le dernier interview de Staline ? N'as-tu pas été frappé de la phrase concernant la possession par la Russie de bombes atomiques ? Tu me répondras que rien ne prouve que Staline n'ait pas voulu bluffer; mais tu aurais tort de la croire. L'heure est trop grave pour que Staline présente à l'opinion mondiale et à sa propre opinion une affirmation qui se révélerait plus tard inexacte. Il ne pourrait pas se permettre de dire que l'URSS dispose de bombes atomiques si ce n'était pas vrai, car, au cas où le conflit viendrait bientôt à éclater, ses collaborateurs et son peuple tout entier découvrant que l'URSS ne possède pas de telles bombes,

...../.....

l'accuseraient de mensonge et de duperie. Sur la question de la remilitarisation de l'Allemagne, l'URSS est prête à aller jusqu'à la guerre. Elle sait les dangers qu'il en résulterait pour elle, mais son Gouvernement est résigné à sacrifier s'il est nécessaire trente ou quarante millions d'hommes. Moscou, Léningrad, Odessa, Kiev, pourront disparaitre sous les explosions des bombes atomiques; mais, même dans une telle guerre, la Russie sera de nouveau sauvée par l'immensité de son territoire, son peuple à des nerfs solides, quelle sera au contraire la réaction du peuple américain le jour où quelques bombes atomiques, mêmes moins puissantes et moins efficaces que celles qui sont construites aux Etats-Unis, éclateraient sur ses villes ?

M. LEMMER aurait répondu à M. DERTINGER qu'il devait renoncer à l'espoir de l'impressionner par de telles menaces. Ce n'était pas de telles prévisions qui feraient accepter à l'Allemagne occidentale la condition posée par le Kremlin. A titre d'indication, M. LEMMER a demandé si Moscou voulait empêcher, uniquement l'application des décisions de Washington, ou également la participation de l'Allemagne au plan Schuman et à l'organisation européenne de Strasbourg. Son interlocuteur a laissé entendre que Moscou accepterait qu'une Allemagne unifiée s'intégrat économiquement et politiquement dans un ensemble occidental, mais que ce que l'URSS entendait ne pas tolérer c'était un réarmement de l'Allemagne même dans une armée européenne.

"Nous sommes mieux informée que toi, a-t-il poursuivi, des préparatifs militaires en Allemagne occidentale. Nous sommes parfaitement au fait des constructions de casernes, de l'établissement d'aérodromes et maintenant du recrutement de spécialistes. L'incorporation du premier soldat allemand sera pour Moscou le signal. Je ne veux pas dire que l'URSS déclarera la guerre à ce moment. Le Kremlin prendra son temps. Il déclenchera le conflit au moment qu'il jugera

opportun. Mais cette incorporation aura déterminé sa décision en lui faisant considérer la guerre comme inévitable. Et, pour commencer, il étranglera Berlin."

L'entrevue a pris fin sur ces mots. M. LEMMER affirme avoir déclaré à son interlocuteur qu'il devait renoncer à tout espoir de le revoir. Il s'était laissé surprendre une fois, il ne se laisserait pas surprendre une seconde.

M. BERTINGER lui a demandé à qui il ferait part de cet entretien, en le priant de n'en pas parler à sa femme qui risquerait de l'ébruiter. M. LEMMER a répondu qu'il informerait le Chancelier, son ami Jakob KAISER ainsi que le "dispensateur de licence" de son journal. M. BERTINGER s'est déclaré d'accord. L'entretien devait donc rester confidentiel. Dès le dimanche après-midi cependant, la nouvelle en était donnée à Pankow au représentant de DPA, qui informe l'agence occidentale des événements de la zone orientale. Il semble que l'indiscrétion ait été commise avec l'accord de l'Ambassadeur Semionov.

M. BERARD a demandé à M. LEMMER comment il interprétait la démarche et les confidences dont il avait été l'objet. Le Chef de la CDU berlinoise y voit essentiellement une manoeuvre d'intimidation. Il pense que les révélations qui lui ont été faites sur les intentions soviétiques étaient préparées à l'avance tout comme les déclarations sur les élections allemandes. Il a été frappé de noter que les deux points de leur conversation signalés au correspondant de DPA ont été précisément la menace que l'URSS ne recourre à la guerre, et l'annonc qu'en pareil cas, serait menée une action radicale contre Berlin.

M. LEMMER ne croit pas que le Gouvernement de PANKOW, et derrière lui, le Kremlin renoncent maintenant à la condition qu'ils ont posée. Il a tendance à considérer que l'initiative de l'Est échouera sur cet écueil? Mais il estime en même temps que, soit immédiatement après, soit au but d'une certain délai, Moscou prendra l'initiative

...../.....

d'une conférence à quatre, dans laquelle l'URSS renouvellera sa demande et présentera une dernière fois ses propositions./.

FRANCOIS PONCET

DIFFUSION :
Pde de la République
Pce du Conseil
MM. PARODI
DE LA TOURNELLE
DE BOURBON BUSSET
BECK
DUPLICATA
3

11/20/51

15

DIRECTION GENERALE
des
AFFAORES POLITIQUES

EUROPE

Direction d'Europe Centrale

20 Novembre 1951

NOTE POUR LE PRESIDENT

-:-

s. Contrôles de Sécurité.

1/ Les Américains semblent d'accord avec nous pour estimer que la question des contrôles de sécurité devra être évoquée entre les Ministres et le Chancelier Adenauer. M. Acheson lui-même abordera certainement la question au cours des entretiens tripartites.

La position américaine s'est sensiblement éloignée de la nôtre depuis la fin des entretiens de Londres. Les hésitations américaines seront évidemment fortifiées par le passage du rapport des Hauts Commissaires dans lequel il est indiqué qu'il sera difficile de faire accepter au Gouvernement fédéral un projet de convention sur les principes fixés à Washington et développés à Londres ". Nous devrions, en revanche, pouvoir compter sur l'appui des Britanniques, avec lesquels il pourrait y avoir intérêt à établir une position concertée.

2/ Les éléments de notre position dans cette affaire sont les suivants :

...

EU 49-55/Gen/96

11/20/51

JS/BQ

9

joint 2

DIRECTION GENERALE
des
AFFAIRES POLITIQUES

EUROPE

S/Direction d'Europe Centrale

20 Novembre 1951.

NOTE pour le PRESIDENT

- : -

A/s. Questions allemandes
pouvant être évoquées
par les trois Ministres.

1/ Convention générale.

Le Chancelier s'efforcera sans doute de faire parapher la Convention générale par les trois Ministres. Il semble que le lien étroit établi par les Alliés entre la Convention générale et les Conventions annexes doive être maintenu.

a) Etat de crise (Voçr Note N° 1).

On peut s'attendre à ce que le Chancelier insiste vivement pour obtenir une clause d'appel devant le Conseil de l'Atlantique. L'acceptation de cette demande ouvrirait la voie à l'entrée de la République fédérale au Pacte Atlantique.

...

Em 44-55 / AG Generalité / 96

Peut-être, à l'occasion de l'examen de cette question par les trois Ministres, y aurait-il intérêt à rappeler une fois de plus les raisons pour lesquelles le Gouvernement français est opposé à une telle éventualité, notamment sur le plan des rapports des Puissances occidentales et de l'U.R.S.S.

b) Ligne Oder-Neisse.

Le discours récent du Chancelier Adenauer illustre d'ailleurs suffisamment la transformation profonde que l'admission de l'Allemagne à NATO ferait subir à la coalition atlantique. Une situation irreversible serait créée, à laquelle il n'y aurait plus d'autre issue que les solutions de force.

Sur cette question de la frontière Oder-Neisse, les trois Ministres conviendront probablement de procéder à une mise au point aussi nette que possible au cours de leurs entretiens avec leChancelier.

Peut-être pourra-t-on alors envisager, en ce qui concerne l'article VII, une formule précisant que la coopération des trois Puissances s'applique au rétablissement d'une Allemagne unie, dont les frontières seraient fixées par le Traité de Paix, sans que cette clause implique aucun engagement des trois Puissances concernant leur position au moment de l'établissement dudit traité de paix.

...

c) Clause de consultation pour les relations avec l'U.R.S.S. et les Satellites.

Il conviendrait d'inverser les paragraphes 3 et 4 de l'article III.

d) Droits et obligations de l'Allemagne unifiée.

La formule proposée est satisfaisante dans le texte français. Elle est trop catégorique dans le texte anglais ("shall be bound") et risque de fortifier les prétentions éventuelles du Gouvernement fédéral à étendre sa compétence à l'ensemble de l'Allemagne. Une formule telle que "l'Allemagne unifiée devra assumer les obligations" serait, de ce point de vue, préférable. A la lumière des déclarations récentes du Chancelier sur les territoires de l'Est, il convient de se demander s'il n'y aurait pas intérêt à rappeler au Chancelier que les trois Puissances continuent à considérer que le Gouvernement de Bonn n'a qu'une compétence limitée à son propre territoire.

e) Droits réservés par les trois Puissances.

Le Département d' Etat semble considérer que le texte actuel ne précise pas de manière suffisamment nette que ces droits ne sont pas placés sur une base contractuelle. La Direction d'Europe estime que la rédaction actuelle, bien que juridiquement satisfaisante, pourrait être encore améliorée en reprenant la formule de Washington "Les trois Puissances déclarent qu'elles se réservent". En tout état de cause, une mise au point des Ministres sera

...

sans doute utile en vue de couper court aux contestations allemandes éventuelles.

2/ Contrôles de sécurité (Voir Notes N° 2 et 3)

°°

Cette question essentielle n'a pas encore été abordée avec les Allemands. Il importe que la doctrine alliée soit donc fixée, au moins dans ses grandes lignes, au cours des entretiens.

3/ Garantie de sécurité.

Les deux premiers paragraphes de la proposition allemande paraissent acceptables. En revanche, le troisième paragraphe devrait être écarté au profit du texte allié correspondant.

5/ Unification (Voir dossier annexe et Note N°1 relative à la Commission d'enquête de l'O.N.U.)

6/ Criminels de guerre. (Voir Note N° 5).

SECTION GENERALE
des
AFFAIRES POLITIQUES

EUROPE

Direction d'Europe Centrale

14 Novembre 1951.

11/14/51

NOTE pour le PRESIDENT

- : -

A/s. Etat de crise.

1/ Le Gouvernement Fédéral insiste pour obtenir une possibilité de recours contre une éventuelle décision des trois Gouvernements alliés relative à la proclamation de l'état de crise.

Au cours d'une conversation récente avec le Conseiller juridique américain, le Professeur Hallstein a précisé que le Gouvernement Fédéral désirait un recours non seulement politique, mais aussi juridique. Il semble donc que le Gouvernement Fédéral ait tendance à revenir à la position initiale allemande tendant à soumettre à l'arbitrage les décisions alliées dans ce domaine.

2/ Les Anglais et les Américains sont absolument hostiles à toute évocation devant une cour, des problèmes soulevés par la sécurité des troupes alliées. Il est effectivement difficile de ne pas partager leurs appréhensions. Admettre l'appel devant le tribunal d'arbitrage serait s'exposer à un désavoeu. Reconnaître à la Cour de La Haye compétence en la matière risquerait de modifier complètement le caractère de notre présence en Allemagne, l'acceptation d'une telle procédure pouvant être interprétée par les Allemands comme confirmant la thèse soutenue par leurs

...

EU 49-55 / Gen / 96

juristes et selon laquelle notre occupation est régie par les Conventions de La Haye.

3/ Il est non moins certain que la thèse anglo-saxonne du recours devant le Conseil Atlantique comporte des dangers plus graves encore puisqu'elle apporte un argument de plus en faveur de l'entrée de la République Fédérale dans NATO.

Il n'en serait sans doute pas de même si l'on faisait appel non pas au Conseil Atlantique, mais au Commandant suprême SHAPE agissant intuitu personnæ en sa double qualité de chef militaire des forces atlantiques stationnées en Europe et des forces de la communauté européenne de défense, ainsi que de personnalité politique. L'appel devant Shape, qui serait invité à examiner la situation avec toute l'impartialité que lui confèrent ses hautes fonctions, n'exposerait nullement les Gouvernements à un désavoeu. Ceux-ci pourraient, dans ces conditions, accepter de confier à cette instance la décision sur laquestion de savoir si l'état de crise doit être maintenu.

Il resterait entendu que Shape n'aurait pas à se prononcer sur la question de savoir si les conditions requises pour la proclamation de l'état de crise existaient au moment de sa proclamation.

Il ne s'agirait dans cette hypothèse ni d'un recours juridique, ni d'un recours politique, mais d'un recours en quelque sorte "technique".

La Direction d'Europe serait reconnaissante au Président de bien vouloir lui indiquer si cette solution de compromis lui paraît pouvoir être retenue ./.

Europe 1949-55 / Allemagne / 9
François-Poncet → Schuman, 28 Dec 1951

18 [illegible]

12/28/51

o
o o

Une année qui s'achève, c'est toujours une invitation à jeter un regard en arrière, à prendre une vue d'ensemble du temps écoulé, à en dégager les lignes de force et les traits essentiels.

De ce point de vue, l'année 1951 aura été entièrement dominée par le problème du réarmement. Celui-ci avait été soulevé, en 1950, après le déclenchement de l'agression communiste, contre la Corée du Sud. Les Soviets disposaient d'une centaine de divisions en Europe et d'une inquiétante force de police militaire en Allemagne Orientale, la "Volkspolizei". Les stratèges américains et atlantiques mesuraient la faiblesse, non seulement des forces Alliées en Allemagne, mais des Nations européennes elles-mêmes. Ils partaient d'un calcul simple et brutal : il fallait faire équilibre aux forces soviétiques; on ne pouvait laisser inemployé l'énorme potentiel humain et industriel de l'Allemagne, ni le laisser tomber entre les mains de l'Est. Une contribution militaire allemande était indispensable.

C'était ce que le Haut-Commissaire adjoint américain, le Général HAYS - qui garde de solides attaches avec le Pentagone - exposait, dans d'imprudentes conversations avec le Chancelier ADENAUER, ou avec son Conseiller, le Général von SCHWERIN. On sollicitait donc le concours de l'Allemagne, et les Alliés, sous la pressi des Etats-Unis, étaient amenés à prendre, vis-à-vis de l'ennemi d'hier, la fâcheuse position du demandeur. Il suggéraient, du même coup, l'idée d'un échange de services, d'un contrat entre eux et l'Allemagne. Ils disaien à celle-ci : "Coopérez avec nous, devenez notre associée, nous allègerons les contraintes que fait peser sur vous la Haute-Commission". Des libertés nouvelles seraient la contre-partie des obligations militaires que l'Allemagne contracterait. Le Chancelier le comprit très rapide-

ment et aperçut les avantages qu'il en pourrait retirer.

Dans son fameux memorandum secret du 29 août 1950, il réclamait, pour la première fois, qu'un lien fût établi entre une contribution militaire, dont il acceptait l'idée, et une transformation des rapports politiques entre la République Fédérale et les Puissances occupantes, qui seraient peu à peu réglées par un système d'arrangements négociés. Il ne demandait pas, à vrai dire aux Alliés, de conclure immédiatement de tels accords, mais d'accepter d'entrer dans cette voie et de le dire, de manière à ce que l'opinion allemande, trouvât logique les sacrifices que l'on attendait d'elle. Mais les Alliés étaient loin d'être, eux-mêmes, d'accord, entre eux.

Les Américains étaient préoccupés d'efficacité et de rapidité. Leur politique des risques calculés s'accommodait des dangers d'un réarmement allemand comme d'un moindre mal, face au danger majeur que représentait la menace soviétique sur l'Europe. Ils se résignaient sans peine à un réarmement national allemand, à une adjonction éventuelle aux forces de la coalition atlantique, d'une armée allemande ressuscitée.

Mais les risques d'un réarmement allemand s'apprécient différemment, selon qu'on se trouve à 6.000 kilomètres de l'Allemagne (et de l'U.R.S.S.), ou qu'on est condamné à vivre à son voisinage immédiat. La reconstitution d'une armée nationale allemande eut été un danger non seulement pour la France, (on n'oublie pas si vite trois invasions en soixante dix ans), mais aussi pour l'Allemagne elle-même, dont les institutions démocratiques résisteraient mal à une renaissance du militarisme allemand.

Enfin, la remise sur pied d'une nouvelle Wehrmacht eût, sans aucun doute, été considérée, par l'U.R.S.S. comme une provocation et une menace d'agressi

....

elle eût, peut-être, précipité le conflit qu'on se proposait précisément d'éviter.

La thèse française, telle que devaient l'exposer M. PLEVEN, le 24 Octobre, devant l'Assemblée Nationale, et M. SCHUMAN, le 24 Novembre, au Conseil de l'Europe, c'était que l'Allemagne ne devait pas être réarmée en tant que nation : "Armer un pays, déclarait M. SCHUMAN, c'est laisser à sa libre disposition, à la disposition de son Gouvernement, une force armée nationale, susceptible de devenir l'instrument de sa politique".

Dans la ligne du Plan SCHUMAN - c'est-à-dire d'une organisation supra-nationale de l'Europe - M. PLEVEN proposait la constitution d'une communauté européenne de défense, qui se concrétiserait dans une Armée européenne intégrée, "où les contingents fournis par les Etats participants seraient incorporés au niveau de l'unité la plus petite possible". Le réarmement allemand serait, ainsi, atomisé, dilué et fondu dans un tout organique, dans une armée dénationalisée que l'Allemagne ne pourrait dominer, ni détourner de ses fins, essentiellement défensives et pacifiques. Il contribuerait, du même coup, à donner à l'Europe de demain une de ses institutions permanentes.

Aux soucis d'efficacité et de rapidité des Américains, la France opposait donc ceux de la prudence et de la sécurité, mais aussi ceux de l'unification politique de l'Europe, souhaitée par les Etats-Unis eux-mêmes.

Le problème du réarmement divisait plus profondément encore les Allemands. Il suscitait, parmi eux, des controverses passionnées, des polémiques violentes, des antagonismes irréductibles.

....

Sa simple évocation, au cours de l'été 1950, avait heurté profondément une opinion encore mal remise des horreurs de la deuxième guerre mondiale, et livrée, par la menace soviétique, à une angoisse paralysante. Les premiers revers américains en Corée l'avaient ramenée aux temps de la grand'peur. Chacun pensait à son salut propre, plutôt qu'à celui de la Nation, et supputait les chances qu'il avait "de passer entre les gouttes", en se terrant prudemment sur place, ou en avisant aux moyens de fuir. "Tant qu'a être mangé, mieux vaut être avalé tout rond qu'après avoir été mâché", "Mieux vaut un Allemand bolchévisé, et vivant, qu'un Allemand libéré mais mort", telle était, alors, l'expression la plus courante de la sagesse populaire.

L'Allemagne offrait le spectacle d'un pays que la première alerte eût livré à la panique, et qui se résignait d'avance au destin. La terreur, si les Soviétiques eussent décidé d'envahir l'Allemagne, eût été la meilleure de leurs armes secrètes. La crise avait été de courte durée. Elle n'en avait pas moins rappelé aux Allemands que leur pays était divisé, occupé jusqu'à l'Elbe par les Soviétiques, placé au centre de tension maximum entre deux blocs de puissances hostiles. Un nouveau conflit se doublerait, pour eux, d'une guerre fratricide.

Lorsque s'ouvre l'année 1951, la propagande de la République Démocratique, directement inspirée par le Kremlin, continue de tirer habilement parti de ces appréhensions, qu'elle s'efforce elle-même d'entretenir. Elle use de la menace et de la séduction. Elle agite les passions de la peur et de l'espoir. Elle représente aux Allemands que le réarmement de l'Allemagne Occidentale

....

conduit à la guerre et qu'il faut s'y opposer, pour que le pays retrouve, à la fois, l'Unité et la Paix. Or, celles-ci sont toutes proches, et pour ainsi dire à portée de la main, si les Allemands de l'Ouest et les Allemands de l'Est se réunissaient autour d'une table pour discuter de l'organisation d'élections à une Assemblée Nationale et hâter la conclusion d'un traité de paix. Unifiée et neutralisée, l'Allemagne connaîtrait la paix et le bonheur. Réarmée, elle resterait divisée et exposée aux plus graves dangers.

Tels sont les thèmes que, depuis le 30 Novembre 1950, depuis la lettre de GROTEWOHL au Chancelier ADENAUER, la propagande orientale ne se lasse pas d'exploiter. Ils répondent, au moins partiellement, à des sentiments fort répandus.

Un antimilitarisme élementaire se manifeste, en effet, jusque dans les bouffonneries du Carnaval. Le Michel Allemand refuse de troquer son bonnet de coton et ses maigres hardes contre le casque et l'uniforme, que lui tend l'Oncle Sam. Les anciens militaires sont honnis, bafoués, tournés en ridicule. "Très peu pour moi! (Ohne mich !) dit Michel. "Très peu pour nous (Ohne uns!), scandent les bandes joyeuses de la mascarade.

Chez les protestants, l'hostilité au réarmement puise à des sources plus relevées. Leur antimilitarisme se relie au principe évangélique : "Tu ne frapperas point avec l'épée". Leur opposition foncière au réarmement reflète le déchirement de leur conscience religieuse, écartelée entre l'Est et l'Ouest. En zone orientale vivent dix-huit millions de Protestants, qu'un nouveau conflit risque de couper définitivement de leurs frères occidentaux.

.....

Le Pasteur NIEMÖLLER se fait, avec une véhémence que désapprouvent parfois ses collègues, l'apôtre de la lutte contre le réarmement. L'ancien Ministre Fédéral de l'Intérieur, HEINEMANN suit son exemple, et préconise, pour éviter des réactions soviétiques, la neutralisation de l' Allemagne.

Les Socialistes, eux aussi, repoussent le réarmement, ou plutôt dissimulent leur refussous un ensemble de conditions destinées à le rendre impossibl Ils craignent que càlui-ci ne soit un danger pour la sécurité de l'Allemagne et de ses institutions démocratiques. L'Allemagne ne doit, à aucun prix, être exposée à devenir une terre brûlée. Les troupes d'occupati alliées doivent y être suffisamment nombreuses, non seulement pour contenir une attaque extérieure, mais pour la repousser au-delà des frontières du Bund. C'est seulement derrière ce bouclier protecteur, et tout risque écarté, qu'un réarmement serait concevable. Ils supposent le problème résolu, pour n'avoir pas à le résoudre.

L'opposition au réarmement était donc violente dans le pays. Le Chancelier s'était trop hâté, et son memorandum du 29 août l'avait mis dangereusemen en flèche. La coalition gouvernementale le suivait, mais sans enthousiasme, en proie, elle-même, aux scrupules et aux hésitations. Mais l'Allemagne était sollicitée, et les Alliés restaient des demandeurs pressant. Elle en était, malgré tout, flattée : On la recherchai On faisait appel à elle. On la jugeait digne de participer à la défense de l'Occident. On ne la tenait donc plus pour frappée à jamais d'infamie. La réhabilitatio

....

morale, que l'Allemagne avait vainement recherchée dans la voie de l'entente avec la France, elle allait pouvoir la trouver dans celle du réarmement.

Même les Socialistes, en masquant leur refus par des revendications démagogiques et nationalist témoignaient à leur façon, qu'ils se piquaient au jeu.

L'Allemagne découvrait, peu à peu le bénéfice qu'elle pourrait tirer de sa position, pour secouer ses chaînes. Elle marchandait son concours. A mesure qu'elle reprenait conscience de sa force économique et de la nécessité de sa collaboration, elle entendait fixer elle-même ses conditions et trouvait insuffisantes celles qui lui étaient offertes.

A la Conférence de NEW-YORK, en septembre 1950, les Alliés, divisés sur le réarmement allemand, avaient rejeté la requête que le Chancelier leur avait adressée dans son memorandum du 29 août. Le Chancelier était revenu à la charge le 16 Novembre 1950, appuyé par une presse qu'il n'a pas besoin d'encourager pour qu'elle réclame la fin de la tutelle alliée.

A la Conférence de BRUXELLES, le 19 décembre, l'idée du contrat était définitivement retenue. Les Trois Ministres acceptaient de faire étudier la possibilité d'établir les relations entre la République Fédérale et les Puissances Occupantes, sur une base contractuelle aussi large que possible.

Le "Plan SPOFFORD", qu'ils approuvaient d'autre part, réalisait un compromis entre les thèses américaines et les thèses françaises sur le réarmement. Il introduisait la notion de "combat-teams" et prévoyait que l'Allemagne serait représentée à tous les échelons de l'organisation de la défense. L'Allemagne avait donc des

....

raisons de se montrer satisfaits, et c'est ce que fit, tout d'abord, M. ADENAUER.

Mais la satisfaction n'est pas un état d'âme germanique, ou ne l'est jamais que de façon très fugitiv

Le 14 Janvier 1951, dans un grand discours prononcé à BIELEFELD, le Chancelier exposait les conditions d'une collaboration militaire allemande. Il proclamait que "seul, un peuple libre et des soldats conscient d'avoir les mêmes droits que les autres peuvent être des Alliés sûrs." Il réclamait, en conséquence, la substitution complète, au statut d'occupation, d'un traité librement négocié entre la République Fédérale et les Alliés. Il demandait, en outre, aux Alliés, de s'engager à renforcer leurs troupes de manière à ce qu'elles, fussent en mesure d'assurer réellementala paix.

Ces revendications n'étaient guère éloignées de celles des Sociaux-Démocrates (tant il est vrai que le Chancelier s'essouffle toujours à rattraper son rival SCHUMACHER). Elles trouvaient l'appui de tous les partis. Les déclarations que faisait, le 23 Janvier 1951 à FRANCFORT, le Général EISENHOWER, achevaient de donner aux Allemands l'impression que tous leseespoirs étaient permis. Le Commandant Suprême de SHAPE affirmait, en effet, que le Soldat allemand n'avait pas perdu son honneur, et que lui-même ne voulait pas commander une armée dans laquelle seraient incorporés des contingents qui combattraient, contraints et forcés, et non par conviction intime.

Mais, le 27 Janvier, dans une lettre à M. Robert SCHUMAN, M. ACHESON avait donné son appui au plan français d'armée européenne. Le Gouvernement Fédéral décidait, à son tour, sans enthousiasme, de participer à la Conférence sur l'Armée européenne, qui s'ouvrit à PARIS, le 15 février.

....

Sur ces entrefaites, la Conférence du Palais Rose, en mettant en sommeil, pour plusieurs mois, le problème du réarmement, vint ranimer, chez les hommes politiques allemands, de vieilles appréhensions. Les rencontres à Quatre exercent toujours des effets singuliers et presque pathologiques sur l'Allemagne. Elle est aussitôt en proie à une sorte de fièvre obsidionale. Elle redoute que l'on ne se mette d'accord à ses dépens, et que ne renaisse la pire forme de tutelle : le Conseil de Contrôle.

Ces appréhensions, ces inquiétudes, agitent M. SCHUMACHER autant que le Chancelier. M. ADENAUER tremble à l'idée qu'il pourrait ne pas être entièrement informé de ce quisse passe entre les Quatre. Le leader socialiste réclame que l'on négocie avec l'Allemagne et non sur elle. Que leur pays puisse être traité en objet/et passif les offusque, les émeut, les indigne. Ils réclament pour lui la liberté et la dignité du sujet. Mais les conséquences qu'ils en tirent diffèrent autant qu'eux mêmes. M. SCHUMACHER retourne à ses fureurs et s'enfonce dans son intransigeance et son refu

Pour M. ADENAUER, c'est une raison de plus de participer, de s'associer, de s'intégrer à la Communauté européenne et à la communauté occidentale, afin de surmonter le plus rapidement possible les conséquences, funestes pour l'Allemagne, de l'effondrement du IIIème Reich. C'est ce qui donne au voyage du Chancelier à PARIS, à l'occasion de la signature du Plan SCHUMAN, le 19 Avril, sa véritable signification.

Aussi le Chancelier accompagne-t-il cette politique prudente et progressive - qui répugne si fort au tempérament entier et altier de M. SCHUMACHER - de

....

revendications réitérées et croissantes. Le 29 août, un an, jour pour jour, après la remise de son fameux memorandum, il soumet aux Alliés deux documents : un projet de traité de garantie, et un projet de Convention militair Les Alliés renonceraient à toute tutelle sur la Républiqu Fédérale, qu'ils s'engageraient sans réserve à protéger contre toute attaque extérieure; en contre-partie, la République Fédérale s'engagerait à lever un contingent de 250.000 hommes, qui seraient intégrés dans l'Armée europé ne. Mais l'Allemagne devrait y être traitée, à tous les échelons, sur un pied de complète égalité. Soigneusement inspirée, la presse annonce la prochaine abolition du Statut d'Occupation, et laisse entrevoir la restitution à la République Fédérale sans aucune limitation, de sa pleine souveraineté. "Le peuple allemand en a plein le do de l'occupation",écrit, au début de septembre, dans l'he domadaire "DIE ZEIT", un publiciste pourtant distingué, M. FRIEDLÄNDER.

Les Socialistes, que nulle démagogie n'arrê te, s'attaquent à l'idée même du contrat, du lien entre le réarmement et ses contreparties politiques. Ils réclament la suppression du statut d'occupation, préalablement à tout engagement sur le problème militaire.

A la Conférence de WASHINGTON (10 septembre ce lien, pourtant, a été fermement maintenu : il y aura simultanéité entre l'entrée en vigueur du nouveau statut politique de la République Fédérale, et l'accession de celle-ci à l'accord créant l'Armée européenne.

Sur le nouveau statut, que règleront une Convention Générale et des Conventions techniques annexes, les Alliés, à WASHINGTON, n'ont pas cédé non plus aux exig ces allemandes. Il sera, comme le recommandait la Conférence de BRUXELLES, dans une large mesure, contractuel : le statut d'occupation et la Haute-Commission disparaîtront

....

mais les Alliés conserveront, vis-à-vis des Allemands, comme vis-à-vis des Soviétiques, le principe de l'Autorité Suprême, qu'ils détiennent en commun avec l'U.R.S.S. depuis la déclaration du 5 Juin 1945, et dont ils ne peuvent se dessaisir avant le règlement de paix. Contre cette Autorité Suprême, et contre les droits spéciaux qui en dérivent, le Chancelier et ses Conseillers livrent, tout au long de la négociation sur la Convention Générale, de furieux assauts. Ils sentent que le maintien du principe de l'Autorité Suprême et des droits spéciaux est l'obstacle juridique fondamental qui s'oppose à l'élaboration d'un statut négocié et entièrement contractuel, au rétablissement, dès avant le règlement de paix, de la souveraineté allemande. Ils doivent finalement céder. Les Alliés demeurent donc en Allemagne de plein droit, et non en vertu d'un contrat toujours révocable. Mais ils ont pris grand soin de ne pas blesser les susceptibilités du Gouvernement Fédéral, et de marquer partout dans le texte de la Convention Générale, leur souci de ne rien faire contre lui ou contre les intérêts du peuple allemand, de lui donner l'assurance qu'ils poursuivront avec lui une politique commune, dont l'un des buts est le rétablissement pacifique de l'unité allemande.

Avec l'approbation de la Convention Générale par les trois Ministres et le Chancelier, le 22 Novembre 1951, à PARIS, le problème du réarmement allemand ou, plus exactement, de l'intégration de la République Fédérale à la Communauté de défense européenne et occidentale entre dans sa phase finale.

Une évolution s'est produite, entre-temps, dans l'opinion. L'Ouest est devenu plus fort; il est moins accessible à la peur. Le rétablissement de la situation en Corée lui,a rendu confiance; personne ne croit plus sérieusement à une guerre préventive soviétique. L'offensive de propagande de l'Est contre le réarmement, dont le discours

....

de GROTEWOHL du 15 Septembre devant la Volkskammer a marqué la reprise, a fait long feu, après avoir troublé un moment l'opinion.

Les Allemands, certes, ne sont pas enthousiastes à l'idée de reprendre l'uniforme. Mais le nombre des indécis des hésitants et des résignés l'emporte certainement, aujourd'hui, sur celui des adversaires irréductibles du réarmement. Le "Ohne Mich" est en recul. Les chefs syndicalistes le stigmatisent comme une désertion morale. Seuls, ou presque, les Protestants continuent de préconiser la neutralité de l'Allemagne. Les Socialistes eux-mêmes en repoussent maintenant l'idée.

On peut affirmer, en tous cas, que le réarmement soulève moins d'appréhensions qu'un retour éventuel au Conseil de Contrôle, qui laisserait l'Allemagne neutralisée, et livrée sans défense aux entreprises de MOSCOU.

Mais cette évolution de l'opinion n'a pas revêtu que des aspects favorables. Le problème du réarmement a ranimé des éléments dangereux qui, depuis longtemps, se taisaient ou se terraient.

Flattés par l'hommage que le Général EISENHOWER a rendu à l'honneur du Soldat allemand, encouragés par les services secrets américains, puis par le Gouvernement Fédéral, qui compte sur leur prestige, les anciens chefs militaires sont sortis de leur réserve haineuse ou hautaine. Ils exposent publiquement leurs vues sur tous les grands problèmes. Les groupements d'anciens combattants - à l'origine préoccupés surtout d'entr'aide et de bienfaisance - s'ouvrent aux questions politiques. Ils s'unissent, le 8 septembre, dans l'Association des Soldats Allemands (VDS), où les généraux jouent, malheureusement, un rôle dominant. Beaucoup d'entre eux demeurent ce que la discipline prussienne les a faits : les discussions de la démocratie, les querelles des

....

partis répugnent à leur idée frédéricienne de l'ordre; ils confondent volontiers la démocratie avec l'anarchie, qu'ils détestent.

Le "Casque d'Acier" renaît de ses cendres. Les anciens Nazis s'agitent. Le Parti Socialiste du Reich (SRP) de DORLS et de REMER se proclame le successeur de la NSDAP. Il groupe derrière lui les desperados du nationalisme, les Nazis irréductibles. Il enlève d'emblée 16 sièges aux élections au Landtag de Basse Saxe du 6 Mai 1951, et recueille, dans ce Land, 360.000 voix.

Les SS relèvent la tête, et annoncent un grand rassemblement international pour le printemps de 1952.

Les associations secrètes prolifèrent. Les services d'espionnage et de renseignement pullulent. Chaque parti politique, chaque groupement, tant soit peu nombreux, a les siens. Ceux du Gouvernement fédéral ne sont pas les meilleurs : A cet égard, ceux de M. SCHUMACHER l'emportent sur tous les autres.

o
o o

Avec la perspective de la disparition prochaine de la Haute-Commission et du Statut d'Occupation, les rapports entre Allemands et Alliés auraient dû normalement s'améliorer. Ils semblent, au contraire, se tendre. Les Allemands deviennent de jour en jour plus arrogants, plus désagréables. Il est vain de se le dissimuler : en dépit des concessions alliées, le mécontentement allemand subsiste. Il a des racines ancienne contemporaines des élections de 1948. Le conflit était inévitable entre un gouvernement, issu d'élections libres, et les vainqueurs qui détiennent la souveraineté allemande. Le Gouvernement Fédéral, bien qu'il ne soit que celui d'une moitié de l'Allemagne, aspire à cette souveraineté, et la réclame.

....

Le projet de Convention Générale établit un modus vivendi. Il n'élimine pas la cause profonde du malaise. Juridiquement, la République Fédérale reste grevée de l'hy thèque d'un protectorat, quelque légères qu'en soient les conséquences pratiques, puisque les Alliés veulent sincèr ment faire de l'Allemagne un associé. C'est là que le bât blesse l'Allemagne.

Enfin, à beaucoup d'Allemands, l'idée d'un lien entre les allègements politiques et les engagements militaires apparaît insupportable. C'est la thèse des Socialistes. C'est la thèse de tous les nationalistes, qui pensent que l'Allemagne doit recouvrer, sans réserve, ni limitation ni contre-partie, sa pleine souveraineté.

L'intégration, pourtant, est assurée. Le Plan SCHUMAN a été signé. Il a été ratifié par l'Assemblée Nationale; il le sera par le Bundestag. L'Allemagne participe aux négociations sur l'armée européenne. Le second voyage qu'a fait le Chancelier à PARIS, le 22 Novembre, pour y approuver le texte du projet de Convention Générale, aura été comme la consécration de la politique patiente et prudente du Gouvernement Fédéral.

Le Chancelier en sort grandi. Son prestige d'homme d'Etat s'affirme. L'opinion trouve naturels les profits que sa politique rapporte au pays. Mais elle les voudrait encore plus grands et plus rapides. Elle voudrait qu'ils fussent imposés, et comme obtenus de vive force, et non arrachés par des négociations prolongées, qu'elle juge humiliantes. Elle reste, sans s'en rendre compte, profondément imprégnée de nazisme.

Aux élections aux Landtage de 1951, le parti de M. ADENAUER, la CDU, perd du terrain. En Basse-Saxe, en Bavière, en Hesse, elle est en recul. Le public semble

....

se détourner d'elle et de la bourgeoisie modérée, à qui il avait fait confiance au lendemain de la défaite, il cède de nouveau à l'attrait des partis qui parlent le martial langage de la force.

Pendant ce temps, la Sociale-démocratie serre ses rangs. SCHUMACHER rêve d'en faire un grand parti national, débordant largement la classe ouvrière et capable, un jour, de gouverner seul. Il dirige, en despote, toute la machinerie, fortement centralisée, de la SPD, à laquelle il insuffle sa passion et sa combativité. Il flirte avec les anciens généraux et les anciens chefs des SSS, qui sentent, à leur tour, que leur chance est peut-être du côté de la gauche socialiste. Il ne recule devant aucune forme de démagogie, qu'elle soit sociale ou nationaliste. L'idéal socialiste, il ne s'en soucie guère. Il aspire, de toutes ses fibres, à dominer, sans comprendre qu'il sera balayé par les puissances mêmes qu'il aura imprudemment évoquées.

A côté de, cette force en marche, la Confédération des Syndicats Allemands (DGB) contraste par son calme, son réalisme, sa mesure. A la différence des Socialistes, elle approuve le principe du Plan SCHUMAN, et ne fait pas obstacle à la politique extérieure du Chancelier. Fermée à l'idée de la lutte des classes, et hostile aux nationalisations, elle entraîne, cependant, l'économie allemande dans la voie d'une plus grande justice sociale. Elle a réussi à faire introduire au début de 1951, la participation des ouvriers sur une base paritaire, aux Conseils d'Administration des entreprises des industries du charbon et de l'acier. Elle se propose d'en obtenir l'extension, au cours de 1952, sans se faire d'illusion sur les résistances que lui pppose-ra un patronat qui, lui-même, a repris conscience de sa force en même temps que l'Allemagne retrouvait son rythme vital.

...

Les sommes distribuées par le fonds MARSHALL (contre valeur), s'élevaient, à la même date, à 2.970 millions de DM; celles provenant du fonds GARIOA, à 650 millions de DM.

Les Allemands, ou, du moins, les plus éclairés d'entre eux, ont conscience de l'importance de cette contribution. Ils pourraient en être plus reconnaissants. Mais à défaut de gratitude, ils éprouvent l'attraction de la force et de l'argent. Aussi leurs regards se tournent-ils de plus en plus vers les Etats-Unis. On peut dire que l'Amérique est, à l'heure présente, l'élément déterminant de la politique allemande fédérale.

o
o o

Les Allemands ont des raisons d'être satisfaits de ce que leur a apporté 1951 : un redressement économique, de grande ampleur, des progrès décisifs dans la politique d'intégration, en échange de laquelle la République Fédérale obtient la promesse qu'une pleine autonomie lui sera restituée.

Est-ce à dire que les Alliés ont les mêmes raisons de l'être ?

On relève, dans l'Allemagne de 1951, des signes qui ne sont pas de bon augure. Il faut compter, parmi eux, le réveil du nationalisme et l'animosité croissante envers les Occupants. Avec la santé, les Allemands retrouvent quelques uns de leurs traits de caractère les plus fâcheux. L'expérience ne paraît pas leur avoir appris que la force matérielle n'a de prix, et de durée, que si elle est la base et le

....

support d'une force spirituelle, d'une culture humaine capable de rayonner au dehors et de séduire l'étranger. De nouveau, chez leurs hommes politiques, ils aiment la brutalité de langage. Etre poli, pour eux, c'est toujours manquer de virilité. Négocier, ce n'est pas rechercher un compromis, une conciliation, c'est imposer sa volonté, au besoin en frappant sur la table. Souvent, on a l'impression que HITLER, dans les coulisses, donne encore le ton, que RIBBENTROP fixe encore le style des notes de l'AUSWÄRTIGES AMT. Non seulement les Allemands n'admettent pas qu'ils aient quoi que ce soit à se faire pardonner, mais ils n'ont pas compris que le premier devoir, en politique, c'est de ménager les amitiés anciennes et d'en acquérir de nouvelles. L'Allemagne a pu se faire craindre. Elle n'a jamais su s'attacher des amis. Sa sagesse politique n'a guère mûri. Elle-même n'est pas devenue un facteur de raison et d'apaisement. Elle reste un élément de nervosité, de démesure et d'agitation. Et l'on n'y changera probablement rien.

Telle qu'elle est, le plus grand danger serait de la laisser se replier sur elle-même. Le sentiment de l'isolement a toujours eu sur elle les effets les plus néfastes : elle se croit alors encerclée, menacée, bafouée; elle cède aux impulsions les plus irréfléchies. Mieux vaut,donc, s'efforcer de l'entourer, de la lier par des engagements réciproques, de mêler à la vie des pays voisins, de l'associer à une communauté internationale.

C'est la politique que suivent les Puissances Occidentales. C'est celle que le Chancelier ADENAUER a le mérite de préconiser. Elle n'est pas de tout repos. Elle n'est pas facile. Elle n'est même pas sans risque. Car l'Allemagne sera toujours accessible à ce que l'on peut appeler "la tentation de Rapallo".

Mais toute politique comporte des risques, et la sagesse est d'opter pour le moindre.

Le rapprochement offre aujourd'hui moins de risque que l'éloignement, surtout si l'on ne confond pas rapprochement avec abandon et capitulation. A longue échéance il est aussi plus fécond.

Certes, on ne saurait prétendre que l'ensemble de la jeunesse allemande soit acquis à un esprit nouveau. Mais on peut le dire d'une partie de cette jeunesse, de celle qui n'a connu du nazisme que des suites désastreuses.

A celle-là nous devons montrer que d'autres chemins sont ouverts que ceux de la rechûte dans le nationalisme, et qu'il lui appartient d'y entrainer ses compatriotes./.

André FRANCOIS-PONCET

2/13/52

13/2/52 241

Direction d'Europe
Sous-Direction d'Europe Orientale

E

A;S. Réactions possibles de l'URSS au réarmement de l'Allemagne.

NOTE

1. Afin d'appuyer à Lisbonne le point de vue français concernant le cadre dans lequel doit être contenu le réarmement allemand, il y aurait sans doute lieu de poser la question des réactions éventuelles de l'URSS aux premières mesures concrètes de réarmement qui seront prises en Allemagne. Ce point paraît avoir été pn peu perdu de vue dans les déclarations récentes des hommes d'Etat anglais et américains. Le réarmement allemand semble par eux envisagé comme ne posant plus avec l'Est aucun problème particulier. De ce fait, toute l'attention se concentre sur les réserves françaises. Celles-ci sont interprétées comme le signe de notre crainte maladive devant la force allemande.

2. l'Union soviétique n'a cependant relâché en rien sa pression en ce domaine. Depuis l'annonce du projet en septembre 1950, elle a, sur le plan diplomatique, multiplié les notes, les démarches et les mises en garde. Elle a convoqué à ce sujet une conférence qui, au Palais Rose, a tenu quatre mois en haleine les négociateurs occidentaux. Sur le plan de l'agitation, elle a cherché à élargir à toutes les couches de la société le mouvement d'opinion contre le réarmement allemand. Les débats actuels du Parlement montrent que l'entreprise n'a pas été sans succès.

EV 49-55/All/79

3. Pour l'Urss, le réarmement de l'Allemagne est le noeud des contradictions de la coalition atlantique: ces contradictions apparaissent d'abord en France, pays le plus exposé. C'est donc sur la France que la pression la plus forte doit être exercée. Les initiatives que peut prendre le Gouvernement soviétique en ce somaine se situent entre deux extrèmes: l'URSS peut nous déclarer la guerre, elle peut aussi se borner à poursuivre, par l'ent emise du parti communiste, sa campagne de démoralisation.

4. Pour de nombreuses raisons, l'hypothèse d'une guerre préventive déclenchée en Europe par l'URSS pour éviter le réarmement de l'Allemagne apparaît peu vraisemblable. D'une part, les forces en présence sont un peu mieux équilibrées que par le passé, d'autre part, aucun symptôme nouveau de préparation à un conflit prochain n'a pu être observé en Allmmagne orientale, ni en Pologne. Sur le plan politique enfin, il ne semble pas raisonnable de penser que, pour écarter un péril assez lointain, l'Union soviétique sacrifie brusquement toutes les chances qu'elle peut estimer avoir de briser le système occidental, spécialement par des actions menées en Asie, et en Afrique contre la Grande-Bretagne, la France ou les Etats-Unis. Si le risque d'hostilités ne peut être entièrement écarté pour l'année 1952, il ne semble pas vraisemblable que ces hostilités doivent être déclenchées en Europe.

D/14/52

DUPLICATA

E

D.Q.
Déchiffrement

BERLIN, le 14 Mars 1952 - 22 H 20
Reçu le 14 à 24 heures

AFFAIRES ETRANGÈRES
15 MARS 1952
SECRÉTARIAT

N°. 188

R E S E R V E

S e c r e t

Communiqué Haussaire Bonn n° 186

Les milieux Orientaux de Berlin s'attendaient à une prise de position soviétique vis à vis des trois alliés Occidentaux, mais ils ont été surpris de la forme que l'URSS a donnée à son intervention. Les Soviétiques avaient récemment fixé un délai assez court au Gouvernement de M. Grotewohl pour aboutir à des résultats effectifs sur le plan des entretiens allemands, et ce délai n'était pas expiré. Il semble qu'ils se soient décidés brusquement à donner à leur geste une ampleur inattendue. La diplomatie soviétique, prudente et précédurière, n'abat généralement pas ses cartes avec autant de décision avant même d'avoir entamé une négociation quelconque.

Les éléments bourgeois de la DDR expliquent ce renoncement à l'action lente et continue poursuivie jusqu'ici, par la nervisité croissante de Moscou et par sa hâte d'aboutir à une situation claire, quelle qu'elle soit.

La pression constante qui a été exercée sur la D.D.R. pour qu'elle explore le terrain dans toutes les directions, au risque de créer une certaine confusion dans les esprits, semblait trahir une inquiétude réelle. Cette impression éprouvée par diverses personnes allemandes ou étrangères qui se sont trouvées en contact avec l'Est, s'accorde avec celle que j'ai ressentie moi même.

A la réception donnée pour l'anniversaire de l'Armée Rouge, un des adjoints de M. Semenov m'avait tenu quelques propos dont le ton m'avait paru différent de celui que j'avais

Europe 1949-55 / Allemagne / 819

trouvé chez lui il y a quelques mois dans une occasion semblable. Tandis qu'auparavant j'avais noté un souci d'argumentation pour essayer de démontrer la bonne foi soviétique et répondre aux objections qui pouvaient être faites, j'avais été cette fois-ci frappé par un accent de découragement et en même temps de détermination insolite.

Mon interlocuteur avait évoqué le souvenir de 1940, indiquant que l'URSS ne cessait de faire des propositions de compromis, qu'elle était prête à écouter toute suggestion raisonnable, officielle ou officieuse, de l'un quelconque des pays alliés, mais qu'elle considérait sa sécurité menacée comme à la veille de l'agression hitlérienne. Ces quelques mots prononcés au passage dans un entretien aussitôt interrompu pouvaient ne refléter qu'une réaction personnelle. Mais, le chef de la Mission polonaise, que j'ai rencontré incidemment il y a trois jours, s'est exprimé dans des termes analogues : Nous sommes en 1939. Si l'on crée une Armée Allemande, nous serons en 1940.

M. Semenov a dit tout récemment à l'un des dirigeants du LDP oriental que l'URSS continuerait ses efforts sans se lasser, jusqu'au moment ou elle ne devrait plus penser qu'à sa sécurité menacée. D'autre part, dans une conversation avec le Pasteur Koch, qui a eu lieu fin janvier, M. Semenov avait pris une position semblable. Le Pasteur m'a dit hier qu'il avait été précisé que l'URSS ne demandait rien à la future Allemagne unifiée que saneutralité militaire. Comme son interlocuteur lui demandait s'il fallait entendre par là que l'Allemagne pourrait suivre la ligne politique et économique qu'elle désirerait, le Conseiller politique soviétique avait répété à nouveau que l'URSS ne demandait strictement rien d'autre que les garanties nécessaires à sa sécurité militaire. Cette affirmation précise confirmait les indications, moins

nettes et moins autorisées, recueillies par M. Lemmer dans sa rencontre entérieure avec H. Dertinger, d'après lesquelles les Russes accepteraient l'intégration économiq allemande dans le bloc européen s'ils avaient des garanties suffisantes sur le plan militaire.

La décision du Kremlin indique que l'ensemble des manoeuvres et des tatonnements est maintenant parvenu à son terme. Jusqu'à présent, trois genres de solutions avaient été envisagées par les Russes.

Celle d'un traité de paix neutralisant l'Allemagne

Celle d'une unification de l'Allemagne avec une occupation restreinte et limitée dans ses droits.

Celle d'une normalisation des rapports sur la base de la reconnaissance, de facto ou de jure, des deux gouvernements allemands.

Cette troisième formule permettait d'envisager la réduction des troupes d'occupation soviétiques en Allemagne pour les amener au niveau de celles des puissances occidentales et calmer les inquiétudes résultant de la disproportion des forces. Cette dernière opération paraissait s'amorcer après la conférence de Paris de 1949. On se rappelle qu'au début de 1950, l'Armée Russe prenait des dispositions qui paraissaient annoncer une diminution sensible des effectifs, mais que ce mouvement fût renversé brusquement quand il commença d'être question d'une Armée Allemande.

La solution de la reconstitution d'une Allemagne non unifiée est celle qu'ils jugeaient la plus facilement acceptable par l'Ouest au début de l'offensive de paix Grotewohl. Elle pouvait répondre éventuellement au désir des Alliés de conserver, tout au moins pendant une période intermédiaire d'épreuve, les garanties résultant de la présence des troupes d'occupation.

Les Alliés n'ayant donné aucune prise à ces propositions

AFFAIRES ETRANGERES
TELEGRAMME A L'ARRIVEE
EN CLAIR

bilités limitées, les Soviétiques devaient prendre directement l'affaire en main et rechercher une solution définitive ou accepter la rupture totale avec l'Ouest.

Le fait que Staline admette, en cas de traité de paix, l'existence d'une Armée Allemande, n'est nullement contradictoire avec laposition de principe prise jusqu'à présent contre le réarmement allemand. J'ai déjà indiqué précédemment que les éléments essentiels du traité de paix proposé par les Russes pour le Japon pourraient servir de bases à une proposition analogue pour l'Allemagne. Dans le cas d'un traité de paix qui assurerait la frontière Oder-Neisse, les Russes sont prêts à reconnaître une Armée Allemande limitée à la seule défense de son territoire. Au contraire, xx dans le cas d'une occupation, ils estiment que toute force allemande détruirait la base essentielle de l'occupation quadripartite, celle-ci étant prévue par les accords de Potsdam comme ayant pour objet essentiel de pourvoir au complet désarmement de l'Allemagne.

La note de Staline confirme que les Russes veulent se retirer du guepier allemand et que les deux objectifs poursuivis sont la protection de la ligne Oder-Neisse et la sécurité militaire, c'est à dire la non inclusion de l'Allemagne, directe ou indirecte, dans le Pacte Atlantique.

Laproposition de faire participer à la Pologne et la Tchécoslovaquie d'une part, la Belgique et la Hollande d'autre part, à l'élaboration d'un traité de paix, a sans doute pour but de faciliter, dans la question des frontières, le front commun des Puissances limitrophes, de l'Allemagne, à l'Est et à l'Ouest. Les Polonais et les Tchèques ont toujours laissé entendre qu'ils étaient prêts à soutenir les demandes françaises sur la Sarre et toute autre exigence sur la rive gauche du Rhin si la frontière Oder-Neisse était franchement reconnue. Par ce truchement, les Soviétiques pourraient peut-être aller jusqu'à accepter le maintien d'une occupation alliée de la rive gauche

du Rhin en vue d'apaiser les inquiétudes françaises quant au départ immédiat des troupes américaines d'Allemagne ou quant au potentiel militaire allemand.

En outre, il parait probable que, s'ils n'ont pas proposé un chiffre pour la future Armée Allemande, comme ils l'avaient fait pour l'Armée Japonaise, c'est pour laisser aux Alliés le choix soit de l'élever par crainte de la menace orientale, soit de le réduire en fonction des soucis de l'opinion française à l'égard de la puissance militaire allemande. Les Russes ne tiennent pas à ce que l'Allemagne soit armée, et c'est là une concession qu'ils font au point de vue occidental. D'après des bruits qu courent, le chiffre envisagé varierait entre 100 et 300.000 homme

En définitive, on peut considérer que:
La proposition soviétique à un caractère positif et que l'URSS est anxieuse d'aboutir à un accord:
le point essentiel est la protection de la ligne Oder-Neisse. C'est la limite au delà de laquelle ils n'abandonneront rien. La frontière actuelle de la Pologne ne sera pas modifiée sans guerre.

Il semble que les Soviets soient décidés à aboutir ou a rompre rapidement, c'est à dire soit à se retirer sur la ligne Oder-Neisse consolidée par des accords internationaux, soit à s'installer définitivement sur les territoires occupés par eux. Divers indices montrent que, dans ces dernières semaines, on a commencé à étudier les mesures à prendre en cas de rupture. Tandis que Semenov dirigeait l'action de paix avec Grotewohl, des envoyés du Ministère de la Guerre sont venus en grand secret conférer avec Tchuikov et Putchkine. Les Soviétiques ne répondraient pas à l'Armée Allemande par un ultimatum mais par des mesures de préparation immédiate à la guerre. En dehors des décisions politique, blocus de Berlin, retrait de l'ONU et création d'une contre ONU groupant près de la moitié du globe, les propositions étudiées seraient : la création d'une Armée Allemande de l'Est ; la création d'un NATO Oriental; la révision du

dispositif stratégique. Comme on le sait, l'articulation des forces soviétiques dans l'Est européen est actuellement conçue en fonction d'une défensive manoeuvrière. Comme l'a signalé le Général Heusinger lui même dans l'exposé qu'il a fait au CDU et qui était cependant destiné à convaincre les parlementaires occidentaux hésitants de la nécessité d'armer dix divisions allemandes, les Soviétiques devraient, pour être en mesure de mener une offensive stratégique vers le Rhin et laRuhr, combler les deux vides de leur dispositif, c'est à dire rapprocher les bases d'opérations situées dans la région de Minsk et combler le vide Tchécoslovaque où il n'existe pas de troupes soviétiques. Dans l'état actuel des choses, l'Armée d'Allemagne Orientale est un corps expéditionnaire relié à ses bases par des communications précaires et exposé sur des flancs. Le but des mesures envisagées serait de rapprocher les bases d'opérations et de les installer en Pologne et en Tchécoslovaquie, ce qui exigerait une réorganisation complète et la mise en oeuvre de travaux considérables dans le domaine des voies de communication et de la production industrielle de guerre. Le séjour que fait actuellement M. Gottewald à Berlin-Est ne serait pas étranger à ces préoccupations.

Il est certain que les Russes se croient menacés dans leur sécurité par la participation de l'Allemagne à l'Union Atlantique. En raison de cette crainte, ils sont disposés à aller plus loin dans la voie des concessions qu'ils ne l'ont jamais été, et à cesser de compter sur le facteur temps. Si l'on croit pouvoir négocier, il ne saurait y avoir d'occasion plus favorable. Mais les raisons qui peuvent les pousser à faire le maximum de sacrifices pour assurer la frontière Oder-Neisse sont celles-là même qui les amènent à envisager des mesures extrêmes en cas d'échec des négociations. Quant à la mise en oeuvre de ces projets, celle-ci ne tarderait pas plus de quelques mois. La limite en serait l'élection présidentielle américaine. De même que, en sens contraire, l'URSS avait

attendu les résultats du scrutin américain pour remplacer Molotov par Vychinski et amorcer la levée du blocus de Berlin, de même les prochaines élections américaines pourraient-elles constituer le délai extrême des ultimes décisions ./.

NOBLET

DIFFUSION : Prce de la République
Prce du Conseil
MM. PARODI - DE LA TOURNELLE
LE BOURBON BUSSET - BECK
duplicata - 3

3/18/52

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

DUPLICATA

837

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

Lou h 15 15

DIRECTION GENERALE
DES AFFAIRES POLITIQUES

PARIS, le I8 Mars I952 à 22 H.

2 EU 3

EUROPE

RESERVE

	BERLIN	N° 37/39
	LONDRES	52I9/522I
Communiquer	WASHINGTON	4658/4660
	MOSCOU	64I/643

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre télégramme N° I88 analysant la récente proposition soviétique. Je souhaiterais quelques éclaircissements sur les points suivants afin de compléter mon information.

I° Sur quelles données vous appuyez-vous pour affirmer que les Soviets seraient maintenant décidés à une rupture totale avec l'Ouest au cas où une " solution définitive " ne pourrait être obtenue ?

2° L'idée d'une " solution définitive " mérite d'être creusée. On pourrait en effet soutenir sur l'U.R.S.S. ne recherche qu'une solution provisoire du type autrichien, par exemple susceptible d'arrêter le développement de nos plans sans impliquer de sa part aucune concession substantielle.

3° Quelles seraient les implications de la troisième hypothèse que vous envisagez, à savoir le reconnaissance simultanée

.../...

Europe 1944-55 / Allemagne / 820

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME AU DÉPART

des deux gouvernements allemands ?

4° Le Département n'a reçu aucune indication permettant de conclure que les satellites seraient disposés à nous soutenir dans l'affaire de la Sarre, ni à fortiori, dans une demande éventuelle de maintien de l'occupation de la Rive gauche du Rhin.

5° L'importance et l'armement soviétiques d'occupation cadrent-ils avec l'interprétation purement défensive de leur dispositif tel que vous l'indiquez. Y a-t-il des indices d'une modification de cet état de choses ?

6° Il est à noter que, dans des circonstances analogues, les diplomates de l'U.R.S.S. et des pays satellites ont toujours cherché à donner l'impression que l'heure du choix était arrivée et que le rejet des propositions soviétiques aurait les plus graves conséquences. Avez-vous des renseignements qui vous permettent de conclure qu'il n'en est pas de même cette fois-ci./.

DIFFUSION

Prce de la République
Prce du Conseil
MM. PARODI
de la TOURNELLE
de BOURBON BUSSET
BECK
Duplicata (3)

DIPLOMATIE

P.O.

PARODI

AMBASSADE de FRANCE en GRANDE-BRETAGNE

Archivé : MC

TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ

DÉPART PAR MACHINE 23 H. 30

DIPLO/I358/60.

Londres, Le 18 MARS 1952

Chiffré Le

DIPLOMATIE PARIS

RESERVE PRIORITE

L'éditorial du Times, dont l'analyse est envoyée d'autre part, représente, me semble-t-il, assez exactement l'état d'esprit dans lequel Votre Excellence trouvera demain M. EDEN; celui-ci prend la note russe très au sérieux, sans nier qu'elle ait à certains égards un but de propagande, il est incliné à croire qu'elle représente davantage et que les Soviets désirent en effet causer.

Dans la mesure où ce désir traduit la crainte de voir se resserrer et se renforcer la coalition occidentale, il y voit un succès de la politique suivie depuis deux ans.

J'avais été pour ma part frappé du télégramme de Berlin de M. de Noblet (Nº I88). Je le lui ai fait lire et il n'en a ~~pas~~ *fas* été moins frappé que moi-même. La conclusion qu'il tire de cette situation, c'est que, s'il faut prendre toutes précautions pour éviter que soient stérilisés les résultats de la politique où nous nous sommes enga-

...

Mauriac 4/69

...

gés et s'il ne faut à aucun prix voir recommencer l'expérience d'une conférence "type Palais Rasé", il importe ne pas se dérober systématiquement à la conversation si le travail d'exploration préliminaire dont la note en préparation constitue le premier élément donne des résultats satisfaisants.

Lorsque j'ai dit à notre réunion tripartite d'hier qu'il serait fâcheux de nous borner maintenant à évoquer le problème des élections si nous devons ensuite demander de nouveaux éclaircissements au cas où les réponses soviétiques seraient sur ce point satisfaisantes, car ce serait faire apparaître les alliés comme cherchant des prétextes pour se dérober, il m'a approuvé sans réserves.

C'est sans hâte, sans illusion, mais avec sincérité aussi que le Secrétaire d'Etat est prêt à reprendre le dialogue avec Moscou./.

MASSIGLI

Diffusion supplémentaire : 1 copie pour le secrétariat.

3/21/52

LA 4 16 6 248

AFFAIRES ETRANGÈRES
22 MARS 1952
SECRÉTARIAT

A.B.
Déchiffrement

BERLIN, le 21 mars 1952 - 23 H 30

Reçu le 22 mars à 0 H 45

N° 199 → 4 151

SECRET - RESERVE

Communiqué à Haussaire Bonn n° 198.

Je réponds à votre t. 37/38.

1/ Les raisons qui m'amènent à penser que les Soviets sont décidés à rechercher une solution définitive ou à accepter les conséquences d'une rupture avec l'ouest s'appuient sur les informations concordantes que l'on peut recueillir, sur les mesures de fait prises ou envisagées et sur les caractères particuliers de leur action politique.

a) Tous les observateurs qui sont à même d'avoir des informations de première main sur les réactions des dirigeants de la D.D.R. ont le sentiment que les Russes sont pressés et qu'au rebours de leur comportement antérieur où les préparations étaient lentes et où le temps ne comptait pas, ils font montre d'une impatience qui surprend les Allemands orientaux, qu'ils soient communistes ou bourgeois.

Pour citer des personnes connues du Département, c'est l'avis en particulier de M. Ravou et de M. Lemmer. Les renseignements de M. Ravou proviennent d'informateurs qu'il a conservés depuis 1945 et qui se sont révélés jusqu'ici dignes de créance. Quant à M. Lemmer ses sources

..../

Europe 1949-55/Allemagne (30)

sont différentes. Venus de la zone soviétique, sans éclat spectaculaire, ayant lui-même éprouvé toutes les difficultés de la cohabitation avec les Russes, il a conservé des relations personnelles avec un grand nombre d'anciens amis politiques, dont il est à même d'apprécier la sincérité, l'arrivisme ou le conformisme. Esprit prudent et équilibré, M. Lemmer ne se laisse jamais aller à des conclusions hâtives ou aventurées. Les termes qu'il a employés dans le dernier entretien que j'ai eu avec lui pour résumer sa pensée étaient les suivants : "C'est le dernier mot".

Les autres indications qui me sont parvenues notamment par des membres de l'église protestante de zone orientale, comme le Pasteur Gruber qui est également un homme pondéré et d'esprit critique, sont peut-être moins directes quant à leur origine, mais elles frappent par leur concordance.

Enfin l'évolution que je note chez beaucoup de socialistes berlinois semble en partie provoquée par des informations du même ordre reçues de leurs agents en Allemagne Orientale qui sont cependant prêts, par nature, à considérer que les opérations soviétiques sont toujours négatives et que l'Allemagne de l'Ouest peut tout faire sans provoquer autre chose que des réactions verbales.

b) En ce qui concerne les faits, il est sans exemple que les Soviétiques aient traité leurs agents avec la désinvolture, et l'on

.../

pourrait même dire avec la brutalité dont ils ont fait preuve à l'égard de la D.D.R.

Jusqu'à présent, ils avaient ménagé les formes extérieures, affecté de lui laisser toute son indépendance dans son domaine propre, essayé de la mettre à même d'obtenir la reconnaissance au moins de fait d'Etats autres que les satellites. Ils avaient cherché à consolider son autorité morale. Depuis le début de l'offensive Grotewohl, ni l'avis d'Ulbricht ni celui du Politbureau, ni celui du Ministre des Affaires Etrangères C.D.U., Dertinger, n'ont été pris en considération dans un sens ou dans un autre. Dans la zone orientale, cette attitude a annulé tous les résultats qu'ils pouvaient espérer de la propagande antérieure ou de la résignation des masses. Les églises reprennent des libertés qu'elles avaient perdues. La "Neue Zeit" orientale annonçait, hier, que 150 pasteurs de la zone soviétique allaient se rendre à une invitation de l'église évangélique de Rhénanie. Il a été annoncé officiellement aussi qu'un certain nombre d'entreprises nationalisées allaient être rendues au secteur privé qui devrait être dorénavant aussi bien approvisionné que les entreprises d'Etat. Les poursuites engagées contre les sociétés suisses ont été brusquement suspendues, etc, etc.....

Sans retenir pour le moment le bruit répandu par certains éléments bourgeois orientaux d'après lequel un Gouvernement bourgeois, avec un

...

retour à économie plus libérale, succèderait rapidement au Gouvernement Grotewohl, on peut considérer que tous les indices de fait confirment les renseignements directs sur l'interprétation donnée par les Orientaux eux-mêmes au sens des initiatives soviétiques. On pourrait difficilement concevoir que celles-ci n'aient qu'un but de propagande, alors qu'elles aboutissent à des effets désastreux de ce point de vue et qu'elles mettent en question les résultats péniblement obtenus depuis trois ans. Si c'était là l'objectif poursuivi, les Soviets auraient depuis longtemps pris acte des réticences du Gouvernement de Bonn et des alliés pour en tirer parti à leur avantage comme ils l'ont fait dans des circonstances analogues.

Le fait que les Russes ont brusquement porté l'affaire à un niveau aussi élevé sans attendre les résultats de manoeuvres d'exploitation poursuivies par l'intermédiaire de la D.D.R. confirme également l'opinion de M. Lemmer d'après lequel "c'est le dernier mot des Soviétiques", et qu'il ne leur reste plus que le choix de rétablir des relations acceptables avec l'Ouest ou de tirer les conséquences de la situation résultant de la mise sur pied de deux armées allemandes en face l'une de l'autre. Jusqu'à présent, les Russes n'ont jamais pris d'initiative en Allemagne ; ils ont suivi les mesures alliées, que ce soit pour la réforme monétaire ou pour l'installation de la D.D.R. Il n'est pas concevable qu'ils ne répondent pas aux mesures alliées en accordant à la D.D.R. les mêmes

.../

droits militaires que ceux qui seraient accordés à la République Fédérale. Ce que j'ai surtout voulu indiquer c'est que la réponse à l'armée allemande ne serait pas comme l'a laissé entendre certaine propagande soviétique l'ultimatum ou la guerre, mais qu'elle ne serait pas davantage l'acceptation résignée, sans contrepartie, tel que l'affirment beaucoup d'Allemands occidentaux dont la conviction n'est peut être pas très sincère.

2/ Je pense en effet que la solution du type autrichien ne serait dans l'esprit des Soviétiques, qu'une solution provisoire et qu'elle ne constitue pas, pour eux, la solution idéale. On ne saurait dire cependant qu'elle ne comporte de leur part aucune concession. Elle impliquerait en effet la disparition de la D.D.R. et l'extension de l'influence occidentale dans toute l'Allemagne. Ce serait de leur part prendre un grand risque. On ne saurait en effet comparer un Gouvernement autrichien qui ne demande qu'à vivre tranquille avec un Gouvernement allemand dont les ambitions et le dynamisme seraient infiniment plus à craindre pour la bonne entente des quatre puissances occupantes.

3/ La troisième hypothèse que j'ai envisagée, la reconnaissance des deux Gouvernements allemands, est certainement celle que les Russes considéraient comme devant découler logiquement de la conclusion de la conférence de Paris de 1949. J'ai constaté moi-même, notamment par leur

attitude dans les conférences de "normalisation" qui ont eu lieu en automne 1949 entre les commandants de Berlin, à quel point ils paraissaient soucieux de reprendre des relations avec les Occidentaux, et la patience avec laquelle ils acceptaient les formes extraordinairement agressives du Général Howley à leur égard. Depuis lors ils n'ont cherché en aucune façon à créer des difficultés aux alliés. A Berlin tous les incidents mineurs qui ont été exploités par la presse américaine ont été en fait réglés sans difficulté. Le commerce de Berlin n'a souffert d'aucune restriction jusqu'au moment où l'application de l'amendement Kem a conduit à un blocus économique larvé de la zone soviétique. Encore faut-il noter qu'à l'heure actuelle les hommes d'affaires berlinois, et notamment le directeur de la Banque Centrale, constatent que le commerce berlinois ne souffre pratiquement d'aucune difficulté sensible.

Il convient de se rappeler qu'après la conférence de Paris, on avait assisté à un dégonflement sensible des effectifs de l'armée soviétique en Allemagne. L'appareil était maintenu mais les unités au printemps 1950 étaient souvent de 40 à 50 pour cent inférieures à la normale. Il semble même que la création des Bereitschaften policiers ait été conçue au point de départ pour laisser une garde au régime en cas de disparition totale ou partielle des troupes d'occupation. En effet, aussitôt prises les mesures de l'été 1949 en vue du renforcement du potentiel militaire tant en ce qui concerne l'effectif que l'armement et l'avia-

.../

tion, les Soviétiques cessèrent de s'intéresser à la police populaire dont l'effectif originellement prévu fut réduit au chiffre de 50.000 hommes environ qu'il atteint actuellement.

Par ailleurs, avant la disparition du Conseil de Contrôle, les Russes avaient eux-mêmes proposés que les forces soviétiques d'occupation et les forces alliées fussent établies au même niveau ; cette proposition avait été repoussée alors par les alliés comme insuffisante.

On peut donc dire que rien dans le comportement antérieur des Soviétiques ne contredit l'hypothèse d'un arrangement possible sur ces bases si une normalisation des rapports entre les deux parties de l'Allemagne notamment dans le domaine commercial, se trouvait réalisée, et si la D.D.R. était reconnue comme l'autorité allemande de la zone soviétique dans des conditions de parité avec la République Fédérale pour les zones occidentales.

4/ En janvier et février 1949, le Général Prewin, Chef de la Mission Militaire polonaise, avait déployé une grande activité tant auprès de moi-même qu'auprès des missions militaires belge et luxembourgeoise sur la base des intérêts communs des puissances limitrophes de l'Allemagne. Il m'avait parlé de la Sarre et de la rive gauche du Rhin en insistant sur l'analogie de ces questions avec celle de la frontière de l'Oder-Neisse pour la Pologne. Je crois me rappeler que le problème de

.../...

la Sarre notamment avait été évoqué dans les mêmes conditions avec les Belges et les Luxembourgeois.

Depuis quelques jours, bien qu'avec plus de discrétion, des propos du même genre sont tenus par les satellites. Le Chef par intérim de la mission tchèque, qui est venu me voir ce matin pour une demande de renseignements qu'il avait faite concernant un des agents de sa mission resté à Baden-Baden, m'a laissé entendre que la question de la Sarre n'était conçue que comme un objet d'échange avec l'Oder-Neisse et que les Soviétiques n'étaient certainement pas disposés à compromettre un arrangement possible avec la France pour se faire les champions de la cause allemande ~~pxxxx~~ en Sarre (la même note a été donnée de source ~~xxx~~ orientale à M. Ravoux et, par M. Nuschke, à l'un de ses amis, ancien diplomate habitant Berlin-(uest). Le représentant tchèque a ajouté que l'Union Soviétique ne tenait pas à une armée allemande, que, si l'affaire n'avait été poussée si loin par les Occidentaux, ils auraient proposé sans doute le désarmement complet de l'Allemagne, et qu'à son avis ils essaieraient d'obtenir qu'elle fût aussi réduite que possible, car leurs dispositions à l'égard d'une Allemagne puissante n'avait pas changé.

On peut raisonnablement inférer que les positions prises en 1949 par les Polonais et les Tchèques restent sensiblement les mêmes et

.../

que le rôle qui leur était réservé à cette époque, au cas où la discussion sur un traité de paix aurait pu s'engager, s'inspirerait de directives analogues.

5/ L'aspect général du dispositif soviétique tel que je l'ai présenté correspond aux vues générales des éléments militaires de Berlin. L'expression "corps expéditionnaire" est une formule que j'ai reprise au Général, Chef de notre mission militaire en zone soviétique. Les indices d'une modification de cet état de choses n'apparaissent pour le moment que dans le domaine économique et non dans le domaine militaire. Au cours du voyage de M. Gottwald à Berlin, il apparait bien qu'on a commandé à préparer l'étude de la reconversion des anciennes usines tchécoslovaques. Les Soviétiques seraient, en effet, arrivés à la conclusion qu'il était impossible de créer une industrie de guerre en Saxe. Le représentant tchèque a eu ce matin une phrase sur l'abaissement du niveau de vie de la population pacifique dans son pays, qui résulterait fatalement des mesures qui devraient être prises pour parer à la menace allemande.

6/ Personnellement, je n'ai jamais vu ici jusqu'à présent les Soviets ou les satellites tenter de donner l'impression que l'heure du choix était arrivée, même au début du blocus de Berlin. Au commencement de l'offensive Grotewohl, ils paraissaient inquiets, mais optimistes.

Pour terminer, je voudrais indiquer que je ne puis me flatter de pénétrer de Berlin les secrets du Kremlin. Ce qui me parait possible, c'est de déterminer ce qui est concevable et ce qui ne l'est pas. L'idée d'un traité de paix conclu avec le Kremlin sans reconnaissance de la frontière Oder-Neisse est exclue, celle de l'acceptation passive par les Russes d'un réarmement allemand sans réciprocité me semble l'être également. Mais rien ne permet de considérer que l'hypothèse d'un abandon d'une Allemagne unifiée à l'influence occidentale en contre-partie de garanties militaires quant à l'armée allemande doive être écartée à priori. Il en est de même, en cas de maintien de l'occupation du retrait éventuel d'une grande partie de l'armée soviétique pour éviter le réarmement allemand./.

NOBLET

Diffusion : Pce République - Pce Conseil
MM. Parodi - de la Tournelle
de Bourbon Busset - Beck
Duplicata - 3

003

5/20/52

REPUBLIQUE FRANCAISE

[illegible] Secrétariat Général [illegible]

[illegible] S.G.

PARIS, le 20 MAI 1952

SECRET

COMMUNICATION DE Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères

sur les projets d'arrangements contractuels avec la
République fédérale d'Allemagne.

(diffusée en vue d'un prochain Conseil)

Les arrangements contractuels comprennent les textes suivants:

1) - une convention générale, à laquelle est annexée la Charte du Tribunal d'arbitrage;

2) - des conventions annexes :

a) - convention concernant les actes et certains intérêts des trois Puissances et le transfert des responsabilités à la République Fédérale d'Allemagne:

b) - convention sur la participation économique et financière de la République fédérale à la défense occidentale;

c) - convention sur les droits et obligations des Forces.

I - CONVENTION GENERALE -

C'est le texte le plus important, qui définit les nouvelles relations entre le Gouvernement fédéral et les trois Puissances et substitue au statut d'occupation imposé un régime librement négocié.

.....

EM 49-55/A1/951

Ces réserves sont de deux ordres:

1/ - les premières, figurant dans les conventions annexes, sont de caractère contractuel; elles concernent des restrictions à l'activité législative et réglementaire du Gouvernement fédéral qui prend, dans différents domaines, des engagements vis-à-vis des Alliés. Dans tous les cas douteux, elles permettent de saisir un tribunal d'arbitrage composé en nombre égal de juges allemands, alliés et neutres. Le tribunal tranche exclusivement et souverainement les litiges et est habilité à prendre toute mesure destinée à redresser la situation.

2/ - les secondes, les plus importantes, concernent les responsabilités spéciales des trois Puissances en Allemagne. Elles trouvent leur fondement, non pas dans les accords contractuels, mais dans les droits que les trois Puissances détiennent en vertu des accords internationaux de 1945; elles concernent donc le maintien de l'autorité suprême alliée et échappent à la compétence du tribunal d'arbitrage ainsi qu'à toute possibilité de contestation de la part du Gouvernement fédéral.

Ces droits réservés des trois Puissances sont les suivants:

a) - stationnement des forces armées en Allemagne et protection de leur sécurité;

b) - Berlin;

c) - Allemagne dans son ensemble, y compris l'unification de l'Allemagne et un règlement de paix.

Les droits réservés concernant la protection de la sécurité des forces comportent, d'autre part, un corollaire extrêmement important: la possibilité, pour les trois Puissances, de déclarer l'état de crise en cas d'attaque contre le territoire fédéral; d'atteinte au caractère démocratique de l'Etat ou de troubles intérieurs graves.

La proclamation de l'état de crise ne doit intervenir que si les trois Puissances considèrent que la République fédérale et la communauté européenne de défense ne sont pas à même de faire face à la situation.

Dans ces différents domaines, dans lesquels les trois Puissances conservent des responsabilités directes, les Ambassadeurs

*****

des trois Puissances, appelés à se substituer aux Hauts Commissaires, agiront collectivement. Autrement dit, le principe de l'action commune des trois Puissances victorieuses est sauvegardé.

Grâce au maintien de ces droits réservés, les trois Puissances conservent leurs droits de puissance occupante vis-à-vis de l'Union Soviétique, non seulement à Berlin mais dans l'ensemble de l'Allemagne. Le maintien du droit de stationnement des troupes sur la base des accords de 1945 exclut notamment toute possibilité de contestation de la part des Soviets.

La Convention générale respecte, d'autre part, le principe de la compétence de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. pour le règlement du problème allemand et laisse la porte ouverte à une reprise des négociations avec l'U.R.S.S. Elle sauvegarde ainsi la possibilité d'un rapprochement pacifique de l'unité allemande, tout en assurant aux trois Puissances occidentales un droit de regard sur les initiatives que pourrait prendre l'U.R.S.S. dans sa zone d'occupation.

L'ensemble des accords a donc un caractère provisoire en attendant le règlement de paix.

L'article 10 de la Convention générale prévoit d'ailleurs que les accords pourront être révisés en cas d'une modification fondamentale de la situation internationale, telle que le rétablissement de l'unité allemande et la création d'une Fédération européenne. Cette clause de révision concerne uniquement les accords contractuels et non les traités d'intégration européenne.

La question des engagements européens de la République fédérale est traitée par l'article VII, 3), aux termes duquel les trois Puissances et la République conviennent que l'Allemagne unifiée sera liée par les obligations et jouira des droits résultant des traités d'intégration européenne. Cette clause, d'une valeur plus politique que juridique, a pour objet de marquer la volonté des Etats signataires de n'accepter la réunification de l'Allemagne que dans les conditions propres à permettre au Gouvernement de l'Allemagne unie de continuer la politique d'intégration.

Enfin, l'article 11 de la Convention générale subordonne l'avènement du régime contractuel à la mise en vigueur du traité portant création de la communauté européenne de défense. Le lien ainsi établi est d'une particulière importance. Au cas où l'Allemagne refuserait d'entrer dans la communauté européenne de défense, elle se retrouverait placée sous un régime d'occupation et ne pourrait donc, de son propre chef, procéder à la création d'une armée nationale

Le maintien des droits réservés concernant l'Allemagne dans son ensemble et le règlement de celle-ci d'autre part, pour conséquence que le compétence du Gouvernement de la République fédérale reste limitée à son propre territoire. Ce point est d'une importance vitale en ce qui concerne la question de Berlin.

II - CONVENTION CONCERNANT LES ACTES ET CERTAINS INTERETS DES ALLIES -

L'attribution à la République fédérale de toutes les compétences en matière législative, judiciaire et administrative rendait nécessaires des dispositions destinées à assurer l'achèvement de la politique d'occupation poursuivie par les Alliés et la consolidation des résultats déjà acquis. Tel est l'objet de la convention en question.

Dans la mesure où les programmes alliés ont été achevés, notamment en matière de réparations, elle entend que les mesures ne puissent remettre en cause les décisions prises par les Alliés depuis 1945.

Dans les domaines où ces programmes sont encore en cours (décentralisation, déconcentration, restitutions, intérêts étrangers, indemnisation des victimes du nazisme, il s'agit de faire assumer par les Allemands les responsabilités alliées, soit en maintenant en vigueur la législation alliée, soit en la remplaçant par une législation allemande équivalente, cette dernière ne pouvant elle-même être abrogée ou modifiée sans le consentement des Alliés.

Les points suivants exigent une mention particulière : la législation alliée fixant les limites territoriales provisoires de la République fédérale ne pourra être remplacée ou abrogée sans le consentement des trois Puissances. Ce passage concerne, en fait les ordonnances du Général Koenig, qui ont délimité le territoire sarrois. D'autre part, la République fédérale s'engage à ne pas porter atteinte à la législation du Conseil de Contrôle, au maintien de laquelle sont liés les droits réservés des trois Alliés occidentaux.

HAUT COMMISSARIAT
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN ALLEMAGNE

TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ AU DÉPART

00

COPIE

BONN, le 2I Mai I952

5/21/52

ADRESSÉ à: DIPLOMATIE PARIS N°

N°

COMMUNIQUÉ à: N°

PRIIORITE N°

DATE ET HEURE DE DÉPÔT au CHIFFRE

DATE ET HEURE de TRANSMISSION

DUPLICATA (1) adressés à

TRIPLICATA (1) adressés à

SERVICE qui a établi le télégramme (1)

(1) A préciser par le Service qui a établi le télégramme

Au cours de la séance restreinte que les Hauts-Commissaires ont tenue aujourd'hui 2I Mai, au début de leur réunion avec M. ADENAUER, celui-ci a indiqué qu'une longue discussion avait eu lieu, la veille, au Conseil des Ministres, au sujet du paragraphe 3 de l'Article 7 de la Convention Générale. Plusieurs membres du Cabinet avaient exprimé l'opinion que cet article liait de façon excessive le futur gouvernement de l'Allemagne unifiée, et qu'il était en contradiction avec les assurances que les Puissances occidentales réclamaient de la Russie Soviétique dans le texte de la dernière note adressée à Moscou. En outre, ils considéraient que cet article ne donnait pas à la République fédérale la protection à laquelle celle-ci avait droit contre une éventuelle renaissance du Conseil de Contrôle. Les Ministres s'inquiétaient, en effet, de la situation où se trouverait placée la République fédérale, si, au cours de négociations avec les Soviets, et pour gagner l'accord de ces derniers, les Puissances Occidentales étaient amenées à consentir au rétablissement sur l'ensemble de l'Allemagne, d'une autorité de contrôle, dont l'entrée en fonctions réduirait à néant les libertés reconnues à la République fédérale par la Convention Générale. Plusieurs Ministres - M. ADENAUER nous a indiqué confidentiellement qu'il s'agissait de M. KAISER et des deux membres de la Deutsche Partei - avaient déclaré qu'il valait mieux supprimer entièrement le paragraphe incriminé ; la majorité du

.../..

Ear 49-55/A1/951

Imprimerie Nationale - 211 - J. 550 - 50 Da

Cabinet, toutefois, s'atait prononcée en faveur du maintien de la clause, à condition que les Gouvernements alliés adressent à la République fédérale une lettre précisant qu'en aucun cas, ils n'entendaient exercer le droit qui leur était réservé en ce qui concerne l'ensemble de l'Allemagne par l'article 2 de la Convention, pour diminuer les avantages reconnus à la République fédérale par les Arrangements contractuels.

Les Hauts Commissaires ont essayé de démontrer au Chancelier que ses craintes étaient injustifiées. On ne pouvait imaginer, en effet, que les Trois Puissances prennent des engagements vis-à-vis de la République fédérale et se réservent par une clause spéciale du même contrat d'annuler unilatéralement ces engagements. M. ADENAUER est demeuré sceptique. Pour expliquer ses appréhensions, il a fait état de négociations qui auraient eu lieu récemment à Genève entre deux officiers supérieurs français, en non activité, et des fonctionnaires soviétiques. Selon ses informations, on aurait à cette occasion évoqué la possibilité d'une entente entre l'Est et l'Ouest fondée sur le rétablissement de certains contrôles dans l'ensemble de l'Allemagne.

M.BERARD, à qui j'avais demandé de poursuivre la discussion, pendant que je me rendais à Bonn pour remettre à l'Université un buste de Beethoven, et pour accueillir le Ministre de la Reconstruction, M.Claudius PETIT, a fait observer que nous n'avions jamais entendu parler de semblables conversations et il a mis en garde M.ADENAUER contre les informations fantaisistes auxquelles donnaient lieu parfois l'activité de certaines personnalités communistes françaises.

Le Chancelier n'a pas insisté sur ce point, mais il a repris sa demande tentant à obtenir une lettre de nos trois Gouvernements. Puisque nos Gouvernements

...

étaient convaincus qu'il n'y avait pas contradiction entre les engagements qu'ils avaient pris à l'égard de la République fédérale et les droits qu'ils se réservaient, relativement à l'ensemble de l'Allemagne, pourquoi ne pouvaient-ils pas le dire expressément dans une communication à la République fédérale? Une telle déclaration lui permettrait, a poursuivi M.ADENAUER, d'apaiser les scrupules qui s'étaient fait jour dans son entourage et de répondre éventuellement aux critiques de l'opposition. Le Chancelier nous a, alors, soumis un projet de lettre préparé par ses services.

Une discussion assez longue s'engagea sur les termes de ce document et sur les avantages respectifs d'une lettre ou d'une phrase supplémentaire introduite dans l'article 2 de la Convention, pour indiquer que les droits réservés ne pouvaient être interprétés comme contredisant les autres dispositions du texte. Finalement, la formule de la lettre fut retenue. Dans le courant de l'après-midi, les experts ont mis au point le texte que je vous transmets ci-après et auquel M.ADENAUER vient de donner son accord. Les trois Hauts Commissaires ont réservé la position finale de leurs Gouvernements. En fait, je crois pouvoir recommander à l'acceptation de Votre Excellence le document que nous avons préparé et qui, tout en donnant au Chancelier la satisfaction qu'il désire n'ajoute rien à nos engagements, et n'en change pas la portée; La crainte que l'on avait pu concevoir que le Chancelier ne remît en cause tout l'article 7 de la Convention générale ne s'est pas réalisée. La lettre interprétative que M.ADENAUER a demandée n'affecte pas le sens de cet article. Elle pourrait être publiée sans inconvénient.

DEBUT DE CITATION;

"Au cours de nos récents entretiens, vous nous avez demandé de vous confirmer que le droit concernant l'ensemble de l'Allemagne, que les trois Puissances se

sont réservé à l'article 2, paragraphe 1 C de la Convention sur les relations entre la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la République fédérale, ne pouvait être interprété comme permettant aux trois Puissances de mettre en cause les relations établies entre elles et la République fédérale, par les Conventions signées ce jour.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que nous n'interprétons pas le droit en question comme permettant aux trois Puissances de déroger aux engagements pris, à l'égard de la République fédérale, dans les Conventions signées ce jour ".

FIN DE CITATION./.

FRANÇOIS-PONCET

HAUT COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE RB

TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ A L'ARRIVÉE

PRIMATA N°

5/23/52

ORIGINE DIPLOMATIE PARIS Date 23.5.1952

ADRESSÉ à: HAUSSAIRE BONN N°

COMMUNIQUÉ à: N°

DATE ET HEURE D'ARRIVÉE AU CHIFFRE

DATE ET HEURE DE DISTRIBUTION

DUPLICATA ADRESSÉS à:

TRIPLICATA ADRESSÉS à:

- RESERVE - URGENT -

L'Ambassade des Etats-Unis est intervenue auprès du Département au sujet de la période de trois ans prévue pour la révision des limitations en matière atomique. Le Département d'Etat est disposé à réduire ce délai à deux ans; il souhaite que le Gouvernement français se rallie à cette solution et souligne qu'un désaccord sur cette question, relativement secondaire, risquerait de mettre en cause l'ensemble du système de contrôle des activités allemandes dans ce domaine.

Je ne puis que vous confirmer les instructions que je vous ai déjà adressées sur cette affaire.

DIPLOMATIE

Eur 49 55/A1/951

Imprimerie Nationale - 73 J. 130 - 52 (Da)

23 Mai 1952.

5/25/52

F I C H E

pour Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

---

au sujet des Contrôles sur l'Energie Atomique.

Aucun contrôle effectif de l'Arme Atomique ne peut être assuré sans un contrôle général du domaine de l'énergie atomique.

Aussi les Alliés ont-ils demandé, que le Chancelier Fédéral s'engage à prendre certaines dispositions limitatives concernant notamment la construction d'un réacteur nucléaire en Allemagne.

Les caractéristiques limites d'un tel réacteur ont pu être fixées, mais M. Adenauer a exprimé le désir de soumettre à la réunion des Ministres des Affaires Etrangères la clause relative à la période au terme de laquelle interviendrait un nouvel examen des limitations .

Le Chancelier désire voir réduire à 18 mois la durée de trois années envisagée par les Hauts-Commissaires Alliés.

Il semble que le Gouvernement des Etats-Unis soit disposé à satisfaire à la demande du Chancelier et que le Gouvernement Britannique soit prêt à accepter une durée de deux ans .

En France, le Commissariat à l'Energie Atomique et le Comité d'Action Scientifique de la Défense Nationale soutiennent que la réalisation du réacteur exigera trois années au moins et que la requête du Chancelier tend à faire tomber pratiquement la limitation acceptée .

Eur 49-55/A/951

DUPLICATA

S.M. WASHINGTON, le 28 juin 1952 à 18 h.30 (local time)

DECHIFFREMENT soit " " 23 h.20 (heure fr.)

reçu " " 23 h.30

RESERVE N° 4572/79

AFFAIRES ETRANGERES
29 JUIN 1952
SECRETARIAT

Secret

Au cours d'une conversation avec deux de mes collaborateurs, le Deuxième Conseiller de l'Ambassade de l'U.R.S.S. a abordé divers problèmes politiques.

En ce qui concerne tout d'abord la question allemande, M. VLADYKIN a déclaré qu'il s'étonnait que les Alliés se montrassent aussi soucieux de prendre des précautions rigoureuses avant de procéder à des élections générales en Allemagne. La zone occidentale, a-t-il dit, compte plus des deux-tiers de la population allemande. La zone orientale est loin d'être unanimement communiste. En cas d'élections générales, les communistes ne représenteront à l'Assemblée qu'une petite minorité. Un Gouvernement, issu de telles élections, sera forcément tourné vers l'Occident. Même si l'on admet que les conditions en Allemagne orientale ne correspondent pas à ce que vous pourriez souhaiter, vous ne courez aucun risque.

Comme l'un de mes collaborateurs lui demandait pourquoi la Russie proposait une solution si désavantageuse pour elle, M. VLADYKIN a

répondu que cette concession majeure fournissait précisément la preuve de la sincérité des offres soviétiques. Moscou était prêt à accepter que l'Allemagne fût menée par un Gouvernement non communiste et même anti-communiste afin d'atteindre, en échange, deux objectifs: le premier était la fin de la division de l'Allemagne, division qui portait en elle-même la menace d'une guerre mondiale, le second était la neutralisation de l'Allemagne.

Mes collaborateurs lui ont fait alors remarquer qu'il ne suffisait pas de décider que l'Allemagne fût neutre pour qu'elle le restât. Il était, certes, possible d'inscrire à cet égard des garanties dans des textes et de limiter notamment l'armée nationale dont elle disposerait, mais des solutions de ce genre étaient toujours fragiles, comme l'avait démontré l'expérience du Traité de Versailles. Le diplomate soviétique, sans se prononcer sur l'efficacité d'un statut de neutralité imposé à l'Allemagne, s'est borné à répondre que, pour le Gouvernement soviétique, ce serait déjà beaucoup que l'Allemagne ne fût pas autorisée à s'agréger à un groupe d'alliance quelconque. L'Allemagne, a-t-il dit, même unifiée, n'est plus en état de faire la guerre seule. Elle ne pourrait se livrer à une agression qu'appuyée par une des deux grandes puissances. A l'inverse, une grande puissance extra-européenne comme les Etats-Unis peut difficilement mener campagne contre la Russie en Europe sans avoir l'Allemagne avec elle. La diligence avec laquelle le Gouvernement

des Etats-Unis s'applique à mettre l'Allemagne de son côté et à la réarmer nous paraît l'un des signes les plus inquiétants des intentions des Etats-Unis.

Par ce biais, M. VLADYKIN est passé à l'expression des craintes qu'inspirait à Moscou la politique américaine. Il a cité à cet égard les programmes de politique extérieure récemment développés par M. FOSTER DULLES et préconisant, de la part des Etats-Unis, une politique plus active que celle du "containment"; il a relevé les déclarations dans lesquelles M. ACHESON, voulant répondre à Monsieur DULLES, avait souligné le caractère entreprenant de sa diplomatie. Il a fait allusion aux tendances diverses manifestées dans l'opinion que l'on pourrait grouper sous le nom de "politique de refoulement". Il a conclu qu'en fin de compte, le but ultime de la politique extérieure des Etats-Unis lui paraissait de provoquer d'une manière ou d'une autre un changement de régime en U.R.S.S.

Mes collaborateurs ont représenté à Monsieur VLADYKIN que, dans les déclarations des hommes politiques américains, il fallait faire la part de la politique intérieure, surtout en année d'élections présidentielles, qu'il existait aux Etats-Unis une répugnance très largement répandue contre toute idée d'agression, que les sympathies exprimées par des voix autorisées pour l'opposition existent au régime communiste dans les pays du rideau de fer ou en Russie même.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

EN CLAIR

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

pù l'hostilité manifestée contre les régimes communistes ne révélait pas nécessairement l'intention de recourir à la force. Quant au souci américain d'obtenir la participation de l'Allemagne à la défense occidentale, il pouvait s'expliquer non par des intentions agressives des U.S.A., mais par le désir de faire de l'Europe une région capable d'assurer par elle-même sa propre défense et de réduire à longue échéance la charge que constituait le maintien d'effectifs américains outre-mer. M. VLADYKIN qui, tout au long de l'entretien, s'est montré modéré et objectif (bien que l'occasion s'en soit présentée plusieurs fois, il n'a jamais prétendu que les Sud-Coréens fussent responsables de l'agression de juin dernier, il n'a pas soutenu que l'Amérique ait employé l'arme bactériologique, il n'a pas affirmé que le régime de l'Allemagne de l'Est fût parfaitement démocratique) a reconnu qu'il n'avait pas de "preuves" des intentions agressives des Etats-Unis, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de penser que leur attitude légitimait les anxiétés de son Gouvernement./.

DARIDAN

Diffusion:

Prés. République
Prés. Conseil
MM. PARODI
de La TOURNELLE
de BOURBON-BUSSET
BECK
Duplicata (3)